REPUBLIQUE TUNISIENNE الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier هيئة السوق المالية Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°7734 Mercredi 11 novembre 2026 www.cmf.tn 31ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS 9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025 13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025 17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI 19

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE - UBCI 20

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE, SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

COMMUNIQUES DE PRESSE

- SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE - SOMOCER : APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS POUR L'EXERCICE 2027-2028-2029
- SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL - SOTEMAIL: APPEL A CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS POUR L'EXERCICE 2027-2028-2029

ANNEXE III

AUGMENTATION DE CAPITAL

- **SOCIETE MAGASIN GENERAL « SMG »**

ANNEXE IV

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- **EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BIAT SUBORDONNE 2026-2 »**

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE

- **EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « BNA SUBORDONNE 2026-1 »**

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- **SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH**

ANNEXE VI

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 SEPTEMBRE 2026

- **SICAV CROISSANCE**
- **TUNISO EMIRATIE SICAV**

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطارالمرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 وIFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطارالمرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. نمط الحوكمة: وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة: عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. إدارة المخاطر والفرص: تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. مؤشرات كمية و/أو نوعية: الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الاشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر **الجاري وضعها أو تطويرها**، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الافصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثرحسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الايضاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيّم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي او نشاطها او افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيرا، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الافصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريسا لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة ، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والافصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة **المعلومات المقدمة إلى السوق.**

Communiqué du Conseil du Marché Financier

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.
Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

2026 – AC - 003

بـــــــلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقا لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحّد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمَّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازات متكررة أو غير مسوّاة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعيّن على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدّر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية.

كما تجدر الإشارة إلى أنّه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنّه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمَّن باحتراز، يتعيّن على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكّر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

2025 – AC - 078

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

2025 – AC - 078

بـــــلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبعوامل الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلفت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيّز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الاوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدّرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وامانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

2025 – AC - 077

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

2025 – AC – 077

بـــــلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكّر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية **الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.**

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقا للتراتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصًا على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

2025 – AC - 027

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025**.

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

2025 – AC – 027

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires sont convoqués en seconde assemblée générale élective qui se tiendra le 02 décembre 2026 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises IACE - Les Berges du Lac 1, Tunis.
Le quorum réglementaire de l'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires tenue le 03 juillet 2026 s'est révélé non, atteint. En conséquence, le résultat du scrutin initial ne peut être maintenu il est procédé à la convocation de la–présente seconde assemblée générale élective en sa qualité de seconde assemblée, celle-ci délibérera valablement sans condition de quorum, conformément à l'article 24 de la Décision générale du CMF n°23 du 10 mars 2020, l'assemblée délibérera sur la base des candidatures déjà reçues et déclarées recevables dans le cadre de l'appel à candidatures publié le 18 mai 2026, sans réouverture de dépôt des candidatures.

Ordre du jour :

- Election d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de l'UBCI pour un mandat de trois ans (2026, 2027 et 2028) qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Modalités de participation :

Tout actionnaire minoritaire peut :

– assister personnellement à l'assemblée ;
– se faire représenter par toute personne de son choix au moyen d'un pouvoir spécial ;
– voter par correspondance au moyen d'un formulaire spécial, prévu à cet effet.

Le formulaire de pouvoir et le formulaire de vote par correspondance sont mis à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la banque ainsi que sur son site internet : www.ubci.tn.

Le formulaire de vote par correspondance doit être dûment rempli, signé, avec signature légalisée, et adressé à la banque par lettre recommandée avec accusé de réception, de manière à être reçu au plus tard le 01 décembre 2026 à 15 heures (veille de l'assemblée).

Les documents relatifs à cette assemblée, notamment la liste des candidats retenus, sont tenus à la disposition des actionnaires minoritaires au siège social de la banque dans les délais réglementaires.

2026– AS – 1181

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « UBCI »
Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Première Résolution :

L'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires,

Après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de l'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires tenue le 03 juillet 2026 et de la correspondance du CMF du 07 Septembre 2026,

Constate que le quorum réglementaire de l'assemblée du 3 juillet 2026 s'est révélé non atteint et que le résultat du scrutin ne peut être maintenu. Aucune désignation du représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration n'a pu être valablement réalisée à cette occasion.

Précise que la présente assemblée constitue la seconde assemblée élective et qu'elle délibère selon le régime de quorum applicable.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Deuxième Résolution :

L'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires,

Après présentation des candidatures et dépouillement des votes,

Proclame élu en qualité de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie pour un mandat de trois ans (2026, 2027 et 2028) qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

Mme /M…….

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

Troisième Résolution :

L'assemblée générale élective des actionnaires minoritaires confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à ……...

2026– AS – 1182

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -» et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances MaghrebiaS.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghrebia Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20.Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28.Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ér étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	**AFC AMANETT SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	**AL HIFADH SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	**AMEN ALLIANCE SICAV**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	**AMEN TRESOR SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	**ARABIA SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	**ATTIJARI FCP CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	**ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	**ATTIJARI PREMIUM SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	**BTK SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	**CAP OBLIG SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	**FCP AFC AMANETT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	**FCP AFEK CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	**FCP AL IMTIEZ**	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	**FCP AMEN CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	**FCP AMEN SELECTION**	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	**FCP AXIS AAA**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	**FCP BH CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	**FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	**FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	**FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	**FCP BNA CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	**FCP BNA CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	**FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	**FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	**FCP CEA MAXULA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	**FCP FUTURE 10**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	**FCP GAT OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	**FCP GAT PERFORMANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	**FCP GAT VIE MODERE**	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	**FCP GAT VIE CROISSANCE**	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	**FCP HAYETT MODERATION**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	**FCP HAYETT PLENITUDE**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	**FCP HAYETT VITALITE**	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	**FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF**	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	**FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF**	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	**FCP HÉLION MONEO**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	**FCP HELION SEPTIM II**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	**FCP HELION SEPTIM III**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	**FCP ILBOURSA CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	**FCP INNOVATION**	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	**FCP IRADETT CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	**FCP JASMINS 2033**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	**FCP KOUNOUZ**	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	**FCP LEPTIS OBLIGATIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	**FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	**FCP MAGHREBIA MODERE**	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
56	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
57	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	**FCP OPTIMA**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
61	**FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	**FCP PROSPER + CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	**FCP SALAMETT CAP**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	**FCP SECURITE**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	**FCP SMART CASH**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	**FCP SMART CASH PLUS**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	**FCP SMART CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	**FCP SMART TRACKER FUND**	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	**FCP VALEURS CEA**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	**FCP VALEURS MIXTES**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	**FCP VALEURS SERENITE 2028**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	**FIDELITY SICAV PLUS**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	**FINACORP OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
80	**LA GENERALE OBLIG-SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	**MAC CROISSANCE FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	**MAC ÉPARGNANT FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	**MAC EQUILIBRE FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	**MAC FCP DYNAMIQUE**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	**MAC HORIZON 2032 FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	**MAC HORIZON 2033 FCP**	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	**MCP CEA FUND**	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	**MCP EQUITY FUND**	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	**MCP SAFE FUND**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	**SANADETT SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	**SICAV AMEN**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	**SICAV AVENIR**	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	**SICAV BH CAPITALISATION**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	**SICAV BNA**	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	**SICAV CAPITALISATION PLUS**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	**SICAV CROISSANCE**	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	**SICAV ENTREPRISE**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	**SICAV L'INVESTISSEUR**	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	**SICAV L'ÉPARGNANT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	**SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	**SICAV OPPORTUNITY**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	**SICAV PLUS**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	**SICAV PROSPERITY**	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	**SICAV RENDEMENT**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	**SICAV SECURITY**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	**SICAV TRESOR**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	**STB EVOLUTIF FCP**	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	**STRATEGIE HIGH YIELD SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	**TUNISIAN PRUDENCE FUND**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	**TUNISIE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	**UBCI-FCP CEA**	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	**UGFS BONDS FUND**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	**UGFS ISLAMIC FUND**	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	**FCP Valeurs monétaire**	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11ème étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El MateriMutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIII	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	**Adresse**
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	**Gestionnaire**	**Adresse**
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

Avis des sociétés

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
« SOMOCER »
Siège social : Menzel El-Hayet - Zaremdine-Monastir -Tunisie

Appel à candidature au poste d'Administrateurs Indépendants

Pour l'exercice 2027-2028-2029

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société moderne de céramique « SOMOCER» lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants. La société « SOMOCER informe ses actionnaires que les candidats retenus à l'issue de cet appel à candidatures seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. II doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils. Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel. Le mandat d'Administrateur indépendant est d'une durée de 3 années (2027, 2028 et 2029).

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines Avis des sociétés assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques, (iii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce (iv) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Les commissaires aux comptes de la société « SOMOCER» ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

● Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,

● Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président de directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée

-Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

-Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

● Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,

● Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.

- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ; et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la finance et un savoir-faire et des connaissances approfondies en matière de développement et de stratégie des entreprises notamment à l'international.

- Se prévaloir d'une expertise en matière de contrôle de gestion ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.

.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,

- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en Annexe 1,

- Le curriculum vitae du candidat,

- Une copie d'une pièce d'identité,

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en Annexe 2,

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au plus tard le 26 novembre 2026 à 14h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société. Une liste préliminaire des candidats

admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées. Deux candidats seront retenus. Les candidats retenus seront informé de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. La société SOMOCER mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : FixeGSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ....., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro .....

demeurant au ....., candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du

Conseil d'Administration de « SOMOCER», déclare formellement et

solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et

atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature légalisée

Avis des sociétés

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne d'Email-SOTEMAIL

Siège sociale 5033, Menzel Hayet Monastir

Appel à candidature au poste d'Administrateurs Indépendants

Pour l'exercice 2027-2028-2029

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'arrêté du Ministre des finances du 15 août 2019 ainsi que de la Décision Générale n°23 du Conseil du Marché Financier du 10 mars 2020, la société « SOTEMAIL» lance un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants. La société « SOTEMAIL informe ses actionnaires que les candidats retenus à l'issue de cet appel à candidatures seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire

I. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Tout candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions. II doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils. Le candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration ne doit avoir, au jour du dépôt de la candidature, aucun intérêt direct ou indirect avec la société concernée, ses actionnaires, ses administrateurs, ou une tierce partie, de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel. Le mandat d'Administrateur indépendant est d'une durée de 3 années (2027, 2028 et 2029).

Ne peuvent être candidat(e)s au poste de membre indépendant du conseil d'administration :

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées à l'article 193 du code des sociétés commerciales : (i) Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite (ii) Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines Avis des sociétés assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques, (iii) Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce (iv) Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

- Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

Les commissaires aux comptes de la société SOTEMAIL ainsi que les membres de leurs équipes intervenantes pendant les cinq années qui suivent la fin de leurs missions du commissariat aux comptes.

Par ailleurs, tout candidat à ce poste doit répondre, lors du dépôt de son dossier, aux conditions suivantes :

Le candidat éligible à ce poste doit remplir les conditions prévues par les articles 2, 5 et 6 de la décision générale du Conseil du Marché Financier ;

- Être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils ;

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

● Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,

● Président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président de directoire, directeur général unique ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée

-Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président du directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle la société concernée est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de la société concernée (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.

-Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

● Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou salarié de la société concernée,

● Président directeur général, ou directeur général, ou directeur général adjoint, ou président du directoire, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société concernée.

- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société concernée.

- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société concernée ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de la société.

- Ne pas être en même temps membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartient au même groupe.

- Ne pas être président directeur général, directeur général, directeur adjoint, président du directoire, directeur général unique, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société concernée ou d'une société concurrente.

- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.

- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

Conditions d'expérience :

Les candidat(e)s à ce poste doivent, au moment de leur candidature :

- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) ; et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de la finance et un savoir-faire et des connaissances approfondies en matière de développement et de stratégie des entreprises notamment à l'international.

- Se prévaloir d'une expertise en matière de contrôle de gestion ainsi que des aptitudes dans la bonne lecture et de l'analyse des états financiers et du suivi des risques encourus par les entreprises industrielles.

.

II. COMPOSITION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du président du conseil d'administration présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,

- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en Annexe 1,

- Le curriculum vitae du candidat,

- Une copie d'une pièce d'identité,

- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité selon le modèle prévu en Annexe 2,

- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier de candidature,

- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

III. DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES Le dossier de candidature doit être transmis ou déposé au siège social de la société par tout moyen laissant une trace écrite au plus tard le 26 novembre 2026 à 14h date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

IV. LE PROCESSUS D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Les candidats sont choisis après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature et compte tenu de la satisfaction des conditions exigées en application du processus d'examen des candidatures mis en place par la société. Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêtée par le conseil d'administration. Cette liste est transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste lorsque le choix du candidat ne respecte pas les conditions légales exigées. Deux candidats seront retenus. Les candidats retenus seront informé de leur sélection vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire. La société SOTEMAIL mettra à la disposition des actionnaires toutes les informations nécessaires sur les candidats retenus. Les candidats retenus seront approuvés définitivement par l'assemblée générale ordinaire.

Annexe 1 : FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : FixeGSM

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

Mandats en cours dans d'autres conseils d'administration :

Annexe 2 : DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ....., titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro .....

demeurant au ....., candidat à l'élection au poste d'administrateur indépendant au sein du

Conseil d'Administration de SOTEMAIL, déclare formellement et

solennellement sur l'honneur, répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature et

atteste de l'exactitude et de la sincérité des informations détaillées dans mon Curriculum Vitae.

Signature légalisée

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général
« SMG »

Société Anonyme au capital de 15 777 070 dinars divisé en 15 777 070 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28, rue Mustapha Kamel Atatürk, 1001 Tunis – Tunisie

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital en numéraire de la Société Magasin Général de 15 777 070 dinars à 22 082 636 dinars

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **19/06/2026** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **6 305 566 dinars** pour le porter de **15 777 070 dinars** à **22 082 636 dinars** et ce, par l'émission de **6 305 566** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**, au prix d'émission de **8 dinars** chacune, soit 7 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1er janvier 2026**.

Il est à préciser que le nombre d'actions propres détenues par la société est passé de 13 227 à 13 155 actions, à la suite de la cession de 72 actions sur le marché.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) au moins de l'augmentation proposée.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Objectifs de l'émission :
Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- Optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- Financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- Améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'émission :
Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de 6 305 566 dinars par souscription en numéraire et émission de 6 305 566 actions nouvelles.
Toutes les actions à émettre seront nominatives et de catégorie ordinaire.

Prix d'émission des actions nouvelles :
Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de 8 dinars par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 7 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :
La souscription aux **6 305 566** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Jouissance des actions émises
Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1er janvier 2026**.

Période de souscription :
La souscription aux **6 305 566** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de **deux (2) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes** et ce, du **23/11/2026** au **07/12/2026** inclus[1].

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **07/12/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **14/12/2026** au **16/12/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **21/12/2026** au **23/12/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 4 729 175 dinars, correspondant à 4 729 175 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 7 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n° 08003000513201273589 ouvert auprès de la BIAT, Agence centre d'affaires de Tunis (51), conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe du prospectus visé.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **07/12/2026 à 17H à MAC SA**, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par MAC SA), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing (TANIT CSD) et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Souscription à titre irréductible :
Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :
En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

Tunisie Clearing informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres :
Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :
Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 15 777 070 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en bourse.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS :

Droits attachés aux titres émis :
Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.
Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité :
Les actions sont librement négociables en Bourse.

Régime fiscal applicable :
Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

Marché des titres
Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation des titres

Cotation en bourse des actions anciennes
Les **15 777 070 actions** anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **23/11/2026,** droits de souscription détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire
Les **6 305 566** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées ;

Cotation en bourse des droits de souscription
Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **23/11/2026** au **07/12/2026** inclus[2]. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litiges :
Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :
Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNUO1R01F3P9» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0U9UWL2MN1» durant la période de souscription préférentielle, soit du **23/11/2026** au **07/12/2026** inclus[2].

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission visé par le CMF en date du **06/11/2026 sous le n°26/1187** est mis à la disposition du public sans frais auprès de la Société Magasin Général, 28, rue Mustapha Kamel Atatürk-1001-Tunis, de MAC SA, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

2026– AS – 1177

[2] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **07/12/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
Sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT

Société Anonyme au capital de 204.000.000 dinars
Siege Social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis
Identifiant Unique : 0000110F

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BIAT subordonné 2026-2 » de 100 000 000 DT susceptible d'être porté à 150 000 000 DT
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– réunie le **24 avril 2026**, a autorisé la Banque à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires, ordinaires et/ou subordonnés, pour un montant global maximal de 800 millions de dinars sur une période de trois ans. Elle a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour en fixer les modalités, les montants successifs ainsi que les conditions d'émission.

La même Assemblée Générale Ordinaire a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer, à la veille de chaque émission, les modalités et les conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la Banque, réuni le **23 septembre 2026**, a décidé d'émettre au cours du dernier trimestre de l'exercice 2026, un emprunt obligataire subordonné intitulé **« BIAT Subordonné 2026-2 »**, sans recours à l'appel public à l'épargne, pour un montant de **100 millions de dinars**, susceptible d'être porté à un maximum de **150 millions de dinars.**

Le Conseil d'Administration a également délégué au Directeur Général de la Banque les pleins pouvoirs pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités définitives, en fonction de l'évolution des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la Banque a décidé, en date du **06/11/2026**, de procéder à l'émission de l'emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, intitulé **« BIAT Subordonné 2026-2 », pour un montant** de **100 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 150 millions de dinars**, au profit de souscripteurs identifiés, et ce, conformément aux conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Amortissement	Taux fixe	Taux variable
A	5 ans	Constant par 1/5	8,40%	TMM + 1,40%
B	5 ans	In fine	8,55%	TMM + 1,55%
C	7 ans dont 2 années de grâce	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année	8,65%	TMM + 1,65%
D	7 ans	In fine	8,80%	TMM + 1,80%

Renseignements relatifs à l'opération :

- **Montant :**

Le montant total du présent emprunt est fixé **à 100 millions de dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 150 millions de dinars**, divisé en 1 000 000 d'obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 500 000 d'obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2026-2** » fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **16/11/2026** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **09/12/2026**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (150 000 000 dinars) a été intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **09/12/2026**. Le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié au Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné **« BIAT Subordonné 2026-2 »** permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ses ratios de concentration des risques, conformément aux règles prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers, fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

Caractéristiques des titres émis :

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :**

Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt : « BIAT Subordonné 2026-2 »**

- **Nature des titres :**

Titres de créance.

- **Forme des titres :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Catégorie des titres :**

Obligations subordonnées se caractérisant par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

- **Modalités et délais de délivrance des titres *:***

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation délivrée par la BIAT indiquant le nombre d'obligations subordonnées souscrites ainsi que le taux d'intérêt choisi.

- **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération, et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **09/12/2026**, seront décomptés et payés à cette date de clôture.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **09/12/2026,** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

✓ **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,40%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 140 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **8,40%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie B, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,55%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 155 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **8,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie C, d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :**

- **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 165 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **8,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

✓ **Pour la catégorie D, d'une durée de 7 ans In Fine :**

- **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,80%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 180 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.

- **Taux fixe :**

Taux annuel brut de **8,80%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement - Remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **A** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **C** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **B** et **D** feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **09/12/2031** pour les catégories **A et B** et le **09/12/2033** pour les catégories **C et D**.

- **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

- **Paiement :**

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **09 décembre** de chaque année.

Pour la catégorie **A**, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **09/12/2027**.

Pour la catégorie **B**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **09/12/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **09/12/2031.**

Pour la catégorie **C** le premier paiement en intérêts aura lieu le **09/12/2027** et le premier remboursement en capital aura lieu le **09/12/2029.**

Pour la catégorie **D**, le premier paiement en intérêts aura lieu le **09/12/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **09/12/2033.**

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,40%** l'an pour la catégorie **A**, de **8,55%** l'an pour la catégorie **B**, de **8,65%** l'an pour la catégorie **C** et de **8,80%** l'an pour la catégorie **D,** et ce, pour un souscripteur qui conservera ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle : (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois d'octobre 2026 à titre indicatif (du mois de novembre 2025 au mois d'octobre 2026) qui est égale à 7,083% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,483% pour la catégorie **A**, de 8,633% pour la catégorie **B**, de 8,733% pour la catégorie **C** et de 8,883% pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,40%** pour la catégorie **A**, **1,55%** pour la catégorie **B**, **1,65%** pour la catégorie **C** et **1,80%** pour la catégorie **D**.

- **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

  ✓ **Durée totale :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 4 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans in fine ;

- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans in fine.

✓ **Durée de vie moyenne :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne par catégorie de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans ;
- Catégorie D : 7 ans.

✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,708 années ;
- Catégorie B : 4,272 années ;
- Catégorie C : 4,208 années ;
- Catégorie D : 5,513 années.

- **Mode de placement :**

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- **Cessibilité des obligations :**

Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

✓ **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt **« BIAT subordonné 2026-2 »**, seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :**

Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.

- **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir à la suite de l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** :

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

✓ **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas

échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la Banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

Société Anonyme au capital de 320 000 000 dinars divisé en 64 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées
Siège social : *Avenue Mohamed V –1002– Tunis*
Identifiant unique : *0000123L*
Tél : *71 831 000* ***Fax :*** *71 830 152*

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BNA Subordonné 2026-1 » de 70MD susceptible d'être porté à un maximum de 100MD
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque Nationale Agricole –BNA– réunie le **30/04/2026** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant global de 200 MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les montants successifs, les conditions et les modalités de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **14/10/2026** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné intitulé « BNA Subordonné 2026-1 » d'un montant de 70MD susceptible d'être porté à un maximum de 100 MD et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,45 % et/ou TMM + 1,45%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	8,60 % et/ou TMM + 1,60%	In Fine
C	7 ans dont 2 ans de grâce	8,65% et/ou TMM + 1,65%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année
D	7 ans	8,85% et/ou TMM + 1,85%	In Fine

2. Renseignements relatifs à l'émission

- **Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire subordonné est fixé à **70 MD susceptible d'être porté à un maximum de 100 MD**, divisé en 700 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100D chacune.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné **« BNA Subordonné 2026-1 »** fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF.

- **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **10/11/2026** auprès des guichets de la BNA et seront clôturés au plus tard le **25/11/2026**.

Les souscriptions peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (100MD) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 000 000 obligations subordonnées.

En cas d'un placement d'un montant inférieur à 70MD à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/11/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/12/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier, dès la clôture effective des souscriptions.

- **But de l'émission**

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « BNA Subordonné 2026-1 » permettra à la banque de renforcer ses fonds propres nets et d'améliorer ses ratios de concentration des risques, conformément aux règles prudentielles édictées par la Banque Centrale de Tunisie, notamment les exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05/06/2018.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05/06/2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds complémentaires, composante des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis

- **Dénomination de l'emprunt : « BNA Subordonné 2026-1 »**

- **Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

- **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. Rang de créance).

  De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques et aux établissements financiers n°2018-06 du 05 Juin 2018 relative aux normes d'adéquation des fonds propres applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. Rang de créance).

- **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BNA. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

  Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/11/2026** seront décomptés et payés à cette dernière date.

  Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **25/11/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

<u>Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans</u>

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,45%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,45%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 145 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

<u>Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans In Fine</u>

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,60%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,60%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de

paiement des intérêts majorée de 160 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,65%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,65%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 165 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans In Fine

- ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+ 1,85%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 185 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

- **Amortissement et remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **A** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20D** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **B** et **D** feront l'objet d'un seul amortissement **In Fine**.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **C** sont amortissables d'un montant annuel constant de **20D** par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité

- le **25/11/2031** pour les catégories **A** et **B**
- le **25/11/2033** pour les catégories **C et D**.

- **Paiement :** Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 Novembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **25/11/2027**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **25/11/2031.**

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le premier remboursement en capital aura lieu le **25/11/2029**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/11/2027** et le remboursement total en capital aura lieu le **25/11/2033**.

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final**.**

Ce taux est de **8,45%** l'an pour la catégorie **A**, **8,60%** l'an pour la catégorie **B, 8,65%** l'an pour la catégorie **C** et **8,85%** l'an pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois d'Octobre 2026 à titre indicatif (du mois de novembre 2025 au mois d'octobre 2026), qui est égale à **7,083%**, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **8,533%** pour la catégorie **A**, de **8,683%** pour la catégorie **B**, **8,733%** pour la catégorie **C** et de **8,933%** pour la catégorie **D**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,45%** pour la catégorie **A, 1,60%** pour la catégorie **B, 1,65%** pour la catégorie **C** et **1,85%** pour la catégorie **D** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt**

- ***Durée totale***

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 4 catégories :
- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans In Fine ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 ans de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans In Fine ;

- ***Durée de vie moyenne***

Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne par catégorie de :
- Catégorie A : 3 ans ;

- Catégorie B : 5 ans ;

- Catégorie C : 5 ans ;

- Catégorie D : 7 ans ;

- ***Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)***

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt est de :
- Catégorie A : 2,706 ans ;

- Catégorie B : 4,268 ans ;

- Catégorie C : 4,208 ans ;

- Catégorie D : 5,506 ans ;

- **Mode de placement : Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt obligataire subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**
- **Cessibilité des obligations :** Les obligations subordonnées émises dans le cadre de cet emprunt obligataire subordonné sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt subordonné s'engagent à ne pas céder leurs obligations subordonnées au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations subordonnées sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt**.
- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

  → **Rang de créance :** En cas de liquidation de la BNA, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés et/ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

  Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.
  Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

  → **Maintien de l'emprunt à son rang *:*** La BNA s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'elle pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Domiciliation de l'emprunt :** L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt « BNA Subordonné 2026-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la BNA.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :** Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.
- **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).
- **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.
- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné :** Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES (SAH)

Siège social : 5, Rue 8610 Z.I. Charguia I – 2035- Tunis Carthage-

La société d'Articles Hygiéniques (SAH) publie ci-dessous, ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes, Mme Abir MATMTI et Mr Adel REKIK représentants respectivement les sociétés d'expertise comptable : Conseil Audit Formation & Cabinet ADR Auditing and Advising.

Bilan consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	**Notes**	**30.06.2026**	**31.12.2025**	**30.06.2025**
Actifs Non Courants				
Ecart d'acquisition		39 299 833	39 299 833	28 574 738
Moins : amortissements		(8 128 768)	(7 146 272)	(6 431 904)
		31 171 065	**32 153 561**	**22 142 834**
Immobilisations incorporelles		8 297 165	8 237 112	7 929 799
Moins : amortissements		(6 877 763)	(6 240 369)	(6 063 086)
	III.1	**1 419 402**	**1 996 743**	**1 866 713**
Immobilisations corporelles		822 885 761	805 842 805	785 515 524
Moins : amortissements		(362 857 589)	(340 513 350)	(318 361 339)
Moins : dépréciations		(276 543)	(276 543)	(359 128)
	III.2	**459 751 629**	**465 052 912**	**466 795 057**
Immobilisations financières	**III.3**	6 268 952	6 403 568	6 267 887
Titres mis en équivalence		3 540 437	3 765 222	-
Total des actifs immobilisés		**502 151 485**	**509 372 006**	**497 072 491**
Autres actifs non courants	**III.4**	10 551 741	16 374 989	16 545 928
Total des actifs non courants		**512 703 226**	**525 746 995**	**513 618 419**
Actifs Courants				
Stocks		348 394 279	405 398 911	380 470 547
Moins : provisions		(13 532 132)	(12 839 627)	(12 276 839)
	III.5	**334 862 147**	**392 559 284**	**368 193 708**
Clients et comptes rattachés		361 712 819	370 915 028	313 334 237
Moins : provisions		(30 463 932)	(30 211 602)	(29 991 316)
	III.6	**331 248 887**	**340 703 426**	**283 342 921**
Autres actifs courants		73 443 617	85 143 387	108 287 689
Moins : provisions		(5 510 940)	(5 802 433)	(5 401 393)
	III.7	**67 932 677**	**79 340 954**	**102 886 296**
Placements et autres actifs financiers	**III.8**	30 863 589	45 804 216	35 134 216
Liquidités et équivalents de liquidités	**III.9**	95 817 306	68 842 302	55 574 577
Total des actifs courants		**860 724 606**	**927 250 182**	**845 131 718**
Total des actifs		**1 373 427 832**	**1 452 997 177**	**1 358 750 137**

Bilan consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres	**Notes**	**30.06.2026**	**31.12.2025**	**30.06.2025**
Capital social		84 015 979	84 015 979	84 015 979
Réserves légales		8 401 598	8 401 598	8 401 598
Résultats reportés		210 583 525	189 989 574	189 989 591
Réserves consolidées		40 310 154	29 196 192	33 019 527
Subventions d'investissements		4 108 347	4 472 427	3 335 781
Résultat consolidé (part du groupe)		28 461 985	63 286 733	29 630 019
Capitaux propres (part du Groupe)	**III.10**	**375 881 588**	**379 362 503**	**348 392 495**
Part des minoritaires	**III.10**	**110 997 884**	**110 763 521**	**100 476 977**
Passifs				
Passifs Non Courants				
Emprunts	**III.11**	87 602 977	97 800 512	92 194 587
Autres passifs non courants	**III.12**	4 615 435	4 608 348	4 621 516
Total des passifs non courants		**92 218 412**	**102 408 860**	**96 816 103**
Passifs Courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	**III.13**	232 915 509	299 679 065	228 794 991
Autres passifs courants	**III.14**	87 826 271	75 874 441	77 013 118
Autres passifs financiers courants	**III.15**	449 503 106	469 004 572	473 322 389
Concours bancaires	**III.16**	24 085 062	15 904 215	33 934 064
Total des passifs courants		**794 329 948**	**860 462 293**	**813 064 562**
Total des passifs		**886 548 360**	**962 871 153**	**909 880 665**
Total des capitaux propres et des passifs		**1 373 427 832**	**1 452 997 177**	**1 358 750 137**

État de Résultat consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Produits d'exploitation				
Revenus		493 599 505	983 194 664	462 125 938
Autres produits d'exploitation		1 999 249	3 785 880	1 663 058
Total des produits d'exploitation	**IV.1**	**495 598 754**	**986 980 544**	**463 788 996**
Charges d'exploitation				
Variation de stock de PF et de WIP		(10 931 811)	(5 854 131)	(2 860 389)
Achats consommés de MP et d'emballages	**IV.2**	(258 889 458)	(546 182 080)	(249 338 735)
Charges de personnel	**IV.3**	(66 388 853)	(118 082 557)	(58 856 958)
Dot aux amortissements et aux provisions	**IV.4**	(31 766 657)	(61 272 788)	(30 437 490)
Autres charges d'exploitation	**IV.5**	(69 724 701)	(141 524 278)	(70 042 229)
Total des charges d'exploitation		**(437 701 480)**	**(872 915 834)**	**(411 535 801)**
Résultat d'exploitation		**57 897 274**	**114 064 710**	**52 253 195**
Charges financières nettes	**IV.6**	(25 047 027)	(49 299 791)	(20 779 471)
Produits des placements		1 797 855	2 609 250	1 368 921
Autres gains ordinaires	**IV.7**	618 272	4 995 322	772 178
Autres pertes ordinaires	**IV.8**	(613 372)	(3 708 283)	(340 516)
Quote-part des titres mis en équivalence		(224 785)	-	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		**34 428 217**	**68 661 208**	**33 274 307**
Impôt sur les sociétés		(5 638 984)	(8 375 042)	(2 724 458)
Résultat des activités ordinaires après impôt		**28 789 233**	**60 286 166**	**30 549 849**
Résultat consolidé part du Groupe		**28 461 985**	**63 286 733**	**29 630 019**
Part des minoritaires		**327 248**	**(3 000 567)**	**919 821**

Etat de flux de trésorerie consolidé
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net	28 789 233	60 286 166	30 549 841
Ajustements pour :			
Amortissements et provisions	24 624 558	61 272 788	30 437 490
Plus ou moins-value de cession	(111 755)	(3 907 646)	(252 359)
Quote part des subventions inscrites en résultat	(364 080)	831 512	(305 134)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	224 785	-	-
Variation des :			
Stocks	57 004 632	(11 823 812)	13 104 552
Créances clients	9 202 209	(58 411 290)	(830 499)
Autres actifs	11 699 770	(7 201 052)	(30 345 354)
Fournisseurs et autres dettes	(66 763 556)	65 439 263	(5 444 811)
Autres passifs	11 951 830	(6 503 777)	(5 365 099)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**76 257 626**	**99 982 152**	**31 548 627**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement pour acquisition des immob. Corp & incorp	(17 103 009)	(55 433 568)	(28 266 638)
Encaissement provenant de la cession d'immob corp et incorp	111 755	3 907 646	252 359
Encaissement provenant de la cession d'immob financières	134 616	(4 029 736)	(128 833)
Décaissement pour acquisition des autres actifs NC	5 823 248	(6 488 687)	(6 488 687)
Subventions d'investissements	-	-	-
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement	**(11 033 390)**	**(62 044 345)**	**(34 631 799)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement / Décaissement d'emprunts et crédit de gestion	(29 699 001)	17 456 319	16 168 211
Distribution des dividendes	(33 606 392)	(33 606 392)	(33 606 392)
Placements	14 940 627	(4 800 000)	5 870 000
Flux de trésorerie affecté aux activités de financement	**(48 364 766)**	**(20 950 073)**	**(11 568 181)**
Variation de trésorerie	16 859 470	16 987 734	(14 651 353)
Ecart de conversion et variation du périmètre	1 934 688	9 962 644	(420 938)
Ecart d'acquisition	-	(11 647 214)	(922 119)
Trésorerie au début de l'exercice	**52 938 087**	**37 634 923**	**37 634 923**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**71 732 244**	**52 938 087**	**21 640 513**

Notes
aux États Financiers Consolidés

Notes aux états financiers consolidés

Les notes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés du Groupe Société d'Articles Hygiéniques arrêtés au 30 juin 2026, couvrant la période allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie incluant les comptes de la Société des Articles Hygiéniques SA (SAH SA) et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, Azur Papier SA, SAH Côte d'Ivoire, SAH Sénégal, Azur Détergent SA, Azur Industrie Cosmétique, Azur d'Articles Plastiques, SAH de Commerce, TRANSFLECHE et SAH Mauritanie.

Ces états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers intermédiaires individuels des sociétés du Groupe arrêtés au 30 juin 2026.

I. Groupe SAH

- *Présentation*

Le Groupe Société d'Articles Hygiéniques est composé de la Société d'Articles Hygiéniques SA « SAH SA », société mère, et de ses filiales SAH Algérie, SAH Algérie Distribution, SAH Libye, SAH Maroc, Azur Papier SA, SAH Côte d'Ivoire, Azur Détergents SA, SAH Sénégal, Azur Industrie Cosmétique, Azur d'Articles Plastiques, SAH de Commerce, TRANSFLECHE et SAH Mauritanie.

- *Périmètre de consolidation et pourcentage de contrôle*

Les participations du Groupe se présentent comme suit :

- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Maroc, soit 500.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **83,25%** des actions de sa filiale SAH Algérie, soit 1.089.576 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA possède directement **40%** du capital de SAH Libye, correspondant à 25.200 actions. La société Azur Détergent, entité contrôlée par SAH SA, détient quant à elle 20% du capital de SAH Libye, soit 12.600 actions. Ainsi, en tenant compte des participations directes et indirectes, SAH SA exerce un contrôle exclusif sur SAH Libye.
- La société SAH Algérie détient **99,99%** des actions de sa filiale SAH Algérie Distribution, soit 39.996 actions. Étant donné que SAH Algérie est une filiale (contrôlée exclusivement), le contrôle exclusif est présumé pour la société SAH Algérie Distribution.
- La société SAH SA détient **81,80%** des actions de sa filiale Azur Papier SA, soit 3.936.168 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **69,32%** des actions de sa filiale Azur Détergent SA, soit 7.422.999 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **100%** des actions de sa filiale SAH Côte d'Ivoire, soit 213.000 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **39,12%** des actions de sa filiale SAH Sénégal, soit 150.000 actions (Le capital restant est détenu par les sociétés Azur Papier SA, Azur Détergent SA et SAH Côte d'Ivoire, respectivement à concurrence de 29,99%, 15,13% et 15,76%). Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.

- La société SAH SA détient **99,99%** des actions de sa filiale TRANSFLECHE, soit 299.999 parts sociales. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **52,25%** des actions de sa filiale Azur Industrie Cosmétique, soit 3.719.995 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **51,60%** des actions de sa filiale Azur d'Articles Plastiques, soit 1.127.495 actions. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **99,92%** des parts sociales de sa filiale SAH de commerce soit 2.498 parts sociales. Cette filiale est donc contrôlée exclusivement par la société SAH SA.
- La société SAH SA détient **33,34%** des parts sociales de sa filiale SAH Mauritanie soit 47.648 parts sociales. Par ailleurs, la société SAH SA ne détient pas le pouvoir d'exercer une influence décisive sur l'orientation de sa gestion opérationnelle et financière. La filiale est intégrée dans les comptes consolidés conformément à la méthode de la mise en équivalence.

- *Méthodes de consolidation*

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère SAH SA et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Éliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant des transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Éliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Identifier les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Identifier les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

II. Principes, Règles et Méthodes Comptables

Les états financiers consolidés arrêtés au 30 juin 2026 ont été élaborés conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par :

- La loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

En matière de présentation des états financiers consolidés, la société a choisi d'établir l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie selon le modèle autorisé.

II.1 Principes de base

Les états financiers ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes. Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique.

II.2 Immobilisations

Toutes les immobilisations sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production. Toutes les immobilisations sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

-	Fonds de commerce	*5%*
-	Immobilisations incorporelles	*33%*
-	Constructions	*5%*
-	Installations techniques matériels et outillages	*10%*
-	Matériels de transport	*20%*
-	Mobiliers et matériels de bureau	*10%*
-	Agencements, aménagements et installations	*10%*
-	Machines de production	*6,66%*

II.3 Les titres mise en équivalence

Les titres mis en équivalence, figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

Au 30 juin 2026, SAH Mauritanie est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au sein des états financiers du Groupe.

II.4 Les emprunts

Les emprunts figurent aux passifs du bilan pour la partie débloquée sous la rubrique passive non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est reclassée parmi les passifs courants.

II.5 La valorisation des stocks

Les valeurs d'exploitation sont évaluées comme suit :

- Les matières premières, matières consommables et pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition et comptabilisées selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurance liée au transport, de réception et d'autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés ;
- Les produits finis sont valorisés à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

II.6 La comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au prix de vente net des remises et réductions commerciales consenties par les différentes sociétés et les taxes collectées pour le compte de l'État.

II.7 Ecarts d'acquisition

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres de participation, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

III. Notes sur le Bilan

III.1 Immobilisations incorporelles (en DT)

Les immobilisations incorporelles nettes des amortissements s'élèvent au 30 juin 2026 à 1.419.402 DT contre 1.996.743 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Conception, marques et brevets	945 510	945 510	945 510
Logiciels	6 544 161	6 516 718	6 311 657
Licences	568 739	568 738	81 450
Immobilisations incorporelles en cours	238 755	206 146	591 182
Total	**8 297 165**	**8 237 112**	**7 929 799**
Amortissements	(6 877 763)	(6 240 369)	(6 063 086)
Immobilisations incorporelles nettes	**1 419 402**	**1 996 743**	**1 866 713**

III.2 Immobilisations corporelles (en DT)

Les immobilisations corporelles nettes des amortissements s'élèvent au 30 juin 2026 à 459.751.629 DT contre 465.052.912 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Terrains	37 365 069	37 397 551	42 041 795
Construction	115 712 203	115 548 079	114 544 318
AAI	92 851 068	90 465 135	86 070 526
Equipements de bureaux	2 878 075	2 860 027	2 761 110
Equipements de laboratoire	3 476 596	3 428 380	3 379 119
Installations techniques	30 190 641	30 364 386	29 356 600
Matériel de collecte	51 521	51 521	51 521
Matériel de transport	49 917 552	48 573 397	44 602 580
Matériel informatique	14 648 941	13 946 955	13 215 696
Matériels et outillages industriels	416 154 053	412 181 806	398 706 236
Emballage récupérables identifiables	9 992 655	9 469 079	9 052 263
Immobilisations corporelles avances et acomptes	2 377 944	1 551 343	7 038 080
Immobilisations corporelles en cours	47 269 443	40 005 146	34 695 680
Total	**822 885 761**	**805 842 805**	**785 515 524**
Amortissements	(362 857 589)	(340 513 350)	(318 361 339)
Dépréciations	(276 543)	(276 543)	(359 128)
Immobilisations corporelles nettes	**459 751 629**	**465 052 912**	**466 795 057**

III.3 Immobilisations financières (en DT)

Les immobilisations financières s'élèvent au 30 juin 2026 à 6.268.952 DT contre 6.403.568 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Prêts au personnel	683 695	803 901	740 836
Cautionnement	4 339 162	4 363 270	4 290 654
Autres créances à long terme	1 246 095	1 236 397	1 236 397
Total des immobilisations financières	**6 268 952**	**6 403 568**	**6 267 887**

III.4 Autres actifs non courants (en DT)

Les autres actifs non courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 10.551.741 DT contre 16.374.989 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Charges à répartir	8 269 086	11 770 857	9 620 320
Frais préliminaires	2 282 655	4 604 132	6 925 608
Total des autres actifs non courants nets	**10 551 741**	**16 374 989**	**16 545 928**

III.5 Stocks (en DT)

Les stocks nets des provisions s'élèvent au 30 juin 2026 à 334.862.147 DT contre 392.559.284 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Stocks de matières premières	230 882 405	276 238 599	247 707 551
Stocks de pièces de rechanges	34 014 512	33 985 158	33 649 996
Stocks produits finis	81 603 835	92 902 922	97 105 606
Stocks de marchandises	1 893 527	2 272 233	2 007 394
Total	**348 394 279**	**405 398 912**	**380 470 547**
Provision matières premières	(10 600 446)	(9 022 798)	(8 297 960)
Provision pièces de rechange	(135 541)	(137 344)	(143 582)
Provision produits finis	(2 796 145)	(3 679 486)	(3 835 297)
Total des stocks nets des provisions	**334 862 147**	**392 559 284**	**368 193 708**

III.6 Clients et comptes rattachés (en DT)

Les clients et comptes rattachés nets des provisions s'élèvent au 30 juin 2026 à 331.248.887 DT contre 340.703.426 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit:

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Clients	249 721 503	243 204 511	192 449 828
Client douteux ou litigieux	34 535 215	34 594 297	35 370 041
Clients, effets à recevoir et chèques à encaisser	77 456 101	93 116 220	85 514 368
Total créances brutes	**361 712 819**	**370 915 028**	**313 334 237**
Provision	(30 463 932)	(30 211 602)	(29 991 316)
Total créances nettes	**331 248 887**	**340 703 426**	**283 342 921**

III.7 Autres actifs courants (en DT)

Les autres actifs courants nets des provisions s'élèvent au 30 juin 2026 à 67.932.677 DT contre 79.340.954 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Fournisseurs, avances et acomptes	12 236 305	10 989 383	38 297 991
Etat Impôts et Taxes - Actifs	45 175 327	45 474 735	51 852 956
Charges constatées d'avance	12 133 296	6 470 319	12 176 615
Débiteurs Divers	3 455 412	21 812 888	5 250 421
Créances liées au personnel	443 277	396 062	709 706
Total autres actifs courants	**73 443 617**	**85 143 387**	**108 287 689**
Provisions	(5 510 940)	(5 802 433)	(5 401 393)
Total des autres actifs nets des provisions	**67 932 677**	**79 340 954**	**102 886 296**

III.8 Placements et autres actifs financiers (en DT)

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 30 juin 2026 à 30.863.589 DT contre 45.804.216 DT au 31 décembre 2025. Ils correspondent principalement aux placements liquides des sociétés « SAH SA », « Azur Détergent SA », « Azur Papier SA », « Azur d'Articles Plastiques » et « SAH Algérie ».

III .9 Liquidités et équivalents de liquidités (en DT)

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2026 à 95.817.306 DT contre 68.842.302 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Liquidités SAH Tunisie	22 156 341	18 348 257	12 490 041
Liquidités SAHD Algérie	3 336	21 803	29 105
Liquidités SAH Maroc	3 144	32 459	26 021
Liquidités SAH Libye	34 000 093	16 386 277	20 139 774
Liquidités Azur Papier	24 788 008	14 813 804	9 886 646
Liquidités SAH Algérie	735 635	1 580 610	2 896 050
Liquidités Azur Détergent	9 189 873	13 192 232	6 302 576
Liquidités Cote d'Ivoire	159 837	127 866	240 997
Liquidités SAH Sénégal	1 924 349	2 930 498	453 770
Liquidités Azur Cosmétiques	760 663	171 899	28 776
Liquidités Azur Plastiques	999 838	628 435	452 596
Liquidités Transflèche	483 487	463 368	30 123
Liquidités SAH de commerce	612 702	144 794	188 864
Liquidités SAH Mauritanie	-	-	2 409 238
Total liquidités et équivalents de liquidités	**95 817 306**	**68 842 302**	**55 574 577**

III.10 Capitaux propres (en DT)

Les capitaux propres consolidés après résultat de la période s'élèvent au 30 juin 2026 à 486.879.472 DT contre 490.126.025 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit:

Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital social	Réserves légales	Subventions d'investissement	Résultats reportés et réserves consolidés	Résultat d'exercice	Total
Situation nette au 31/12/2025 (Part du groupe)	***84 015 979***	***8 401 598***	***4 472 427***	***219 185 767***	***63 286 733***	***379 362 503***
Situation nette au 31/12/2025 (Part des minoritaires)	-	-	-	***113 764 088***	***(3 000 567)***	***110 763 521***
Affectation du résultat 2025	-	-	-	*60 286 166*	*(60 286 166)*	**-**
Situation nette après affectation du résultat 2025	***84 015 979***	***8 401 598***	***4 472 427***	***393 236 021***	**-**	***490 126 025***
Augmentation de capital & Prime d'émission	-	-	-	*1 943 297*	-	*1 943 297*
Distribution des dividendes	-	-	-	*(33 606 392)*	-	*(33 606 392)*
QP subvention d'investissement inscrite en résultat			*(364 080)*	-	-	*(364 080)*
Variation d'écart de conversion	-	-	-	*117 404*	-	*117 404*
Ajustements des réserves	-	-	-	*(126 015)*	-	*(126 015)*
Situation nette au 30/06/2026	***84 015 979***	***8 401 598***	***4 108 347***	***361 564 315***	**-**	***458 090 239***
Résultat au 30/06/2026	-	-	-	-	*28 789 233*	*28 789 233*
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	***84 015 979***	***8 401 598***	***4 108 347***	***361 564 315***	***28 789 233***	***486 879 472***
Part du Groupe	***84 015 979***	***8 401 598***	***4 108 347***	***250 893 679***	***28 461 985***	***375 881 588***
Part des minoritaires	**-**	**-**	**-**	***110 670 636***	**327 248**	***110 997 884***

III.11 Emprunts (en DT)

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2026 à 87.602.977 DT contre 97.800.512 DT au 31 décembre 2025. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Emprunts SAH Tunisie	32 369 563	37 395 879	27 912 468
Emprunts Azur Papier	4 083 827	5 081 272	6 054 917
Emprunts SAH Algérie	4 721 961	5 504 595	3 968 765
Emprunts SAH CI	3 830 011	4 160 671	-
Emprunts Azur Détergent	6 002 624	6 254 389	7 954 889
Emprunts SAH Sénégal	4 891 670	7 364 857	7 712 052
Emprunts SAH Transflèche	856 509	1 192 037	1 691 953
Emprunts Azur Industrie Cosmétique	24 290 200	24 290 200	29 483 821
Emprunts Azur d'Articles Plastiques	6 556 612	6 556 612	7 415 722
Total des emprunts	**87 602 977**	**97 800 512**	**92 194 587**

III.12 Autres passifs non courants (en DT)

Les autres passifs non courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 4.615.435 DT contre 4.608.348 DT au 31 décembre 2025. Ils correspondent aux provisions pour risques et charges constatées par les différentes filiales.

III.13 Fournisseurs et comptes rattachés (en DT)

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 30 juin 2026 à 232.915.509 DT contre 299.679.065 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Fournisseurs SAH Tunisie	71 882 847	96 445 723	68 574 733
Fournisseurs SAHD Algérie	211 458	199 078	193 372
Fournisseurs SAH Maroc	10 107 370	10 263 949	2 663 937
Fournisseurs SAH Libye	17 404 243	5 595 075	8 651 243
Fournisseurs Azur Papier	29 764 599	42 416 164	58 356 711
Fournisseurs SAH Algérie	14 660 044	9 678 957	13 268 570
Fournisseurs SAH CI	5 110 134	5 781 809	5 683 291
Fournisseurs Azur Détergent	45 523 889	44 067 705	37 112 615
Fournisseurs SAH Senegal	15 261 360	68 139 571	11 699 841
Fournisseurs Transflèche	594 035	375 371	830 230
Fournisseurs Azur Industrie Cosmétique	19 456 265	14 913 654	16 644 979
Fournisseurs Azur d'Articles Plastiques	2 937 597	1 325 154	4 637 816
Fournisseurs SAH de commerce	1 668	476 855	308 796
Fournisseurs SAH Mauritanie	-	-	168 857
Total Fournisseurs et comptes rattachés	**232 915 509**	**299 679 065**	**228 794 991**

III.14 Autres passifs courants (en DT)

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 87.826.271 DT contre 75.874.441 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Charges à payer	27 876 499	18 664 529	19 823 848
Créditeurs divers	17 090 612	8 213 066	11 199 272
Dettes liées au personnel	20 742 990	17 264 528	17 068 333
Dividendes à payer	419 423	411 194	148 664
Etat Impôts et Taxes	10 656 483	13 625 826	14 935 024
Ristournes à accorder	11 040 264	17 695 298	13 837 977
Total Autres passifs courants	**87 826 271**	**75 874 441**	**77 013 118**

III.15 Autres passifs financiers courants (en DT)

Les autres passifs financiers courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 449.503.106 DT contre 469.004.572 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
SAH Tunisie	264 217 332	250 328 609	246 275 919
Azur Papier	72 856 814	93 903 452	80 924 209
SAH Algérie	13 542 962	13 264 592	14 653 012
Azur Détergent	40 788 112	46 606 895	41 336 010
SAH Côte d'ivoire	3 726 757	3 697 755	7 646 572
Transflèche	1 041 041	1 935 048	2 651 086
SAH Sénégal	2 898 198	4 128 314	5 928 877
Azur d'Articles Plastiques	1 905 018	3 117 020	2 864 306
Azur Industrie Cosmétique	48 526 625	51 611 921	70 940 699
SAH de Commerce	247	410 966	101 699
Total Autres passifs financiers courants	**449 503 106**	**469 004 572**	**473 322 389**

III.16 Concours bancaires (en DT)

Les concours bancaires s'élèvent au 30 juin 2026 à 24.085.062 DT contre 15.904.215 DT au 31 décembre 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Concours bancaires SAH Tunisie	9 862 414	2 764 793	3 372 206
Concours bancaires SAHD Algérie	1 250	1 263	-
Concours bancaires Azur Papier	1 529 276	5 474 377	14 242 036
Concours bancaires SAH Algérie	131 182	1 264 953	2 124 552
Concours bancaires Azur Détergent	775 256	6 182	787 349
Concours bancaires SAH Côte d'Ivoire	2 145 159	1 568 827	1 716 857
Concours bancaires SAH Sénégal	269 108	907 427	1 695 571
Concours bancaires Azur Industrie Cosmétique	8 257 839	3 635 892	9 381 910
Concours bancaires Transflèche	327	431	460 313
Concours bancaires Azur d'Articles Plastiques	501 561	280 070	-
Concours bancaires SAH Libye	611 690	-	-
Concours bancaires SAH de Commerce	-	-	153 270
Total	**24 085 062**	**15 904 215**	**33 934 064**

IV. Notes sur l'état de résultat

IV.1 Les produits d'exploitation (en DT)

Les produits d'exploitation totalisent 495.598.754 DT en juin 2026 contre 463.788.996 DT en juin 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Chiffre d'affaires	493 599 505	983 194 664	462 125 938
Autres produits d'exploitation	1 999 249	3 785 880	1 663 058
Total	**495 598 754**	**986 980 544**	**463 788 996**

IV.2 Achats consommés (en DT)

Les achats consommés de matières premières et d'emballage totalisent 258.889.458 DT en juin 2026 contre 249.338.735 DT en juin 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Achats de matières premières	221 658 837	478 448 868	222 803 124
Achat d'emballages	35 326 281	65 461 278	25 942 747
Achats de marchandises vendues	1 904 340	2 271 934	592 864
Total	**258 889 458**	**546 182 080**	**249 338 735**

IV.3 Charges de personnel (en DT)

Les charges de personnel totalisent 66.388.853 DT en juin 2026 contre 58.856.958 DT en juin 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Salaires et appointements	56 273 072	102 530 377	51 301 152
Charges de congés à payer	1 178 186	934 367	444 518
Autres charges du personnel	531 160	293 658	455 232
Charges sociales légales	8 406 435	14 324 155	6 656 056
Total	**66 388 853**	**118 082 557**	**58 856 958**

IV.4 Dotations aux amortissements et aux provisions (en DT)

Les dotations aux amortissements et aux provisions totalisent 31.766.657 DT en juin 2026 contre 30.437.490 DT en juin 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Dotation aux amortissements	25 086 484	48 014 961	23 789 544
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	911 785	724 954
Dotations aux prov. pour dép. des stocks	833 243	4 027 477	271 366
Dotations aux prov pour dép. des clients	261 677	1 099 815	997 457
Dotations aux prov. pour dép. autres actifs	(237 995)	808 744	262 046
Dépréciations des immobilisations	-	107 459	-
Résorption charges à répartir et frais préliminaires	5 823 248	9 810 303	4 891 729
Reprise sur provisions stocks	-	(2 856 371)	(238 265)
Reprise sur provisions créances clients	-	(261 341)	(261 341)
Reprise sur provisions autres actifs	-	(390 044)	-
Total	**31 766 657**	**61 272 788**	**30 437 490**

IV.5 Autres charges d'exploitation (en DT)

Les autres charges d'exploitation totalisent 69.724.701 DT en juin 2026 contre 70.042.229 DT en juin 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Frais de publicité	20 454 552	36 705 788	16 248 787
PDR et variation de stock de consommables	4 232 022	11 253 688	5 941 303
Electricité	13 087 558	28 557 446	14 635 480
Carburant et maintenance véhicules	3 109 942	6 695 085	3 132 312
Entretien et réparation	5 196 517	9 798 175	4 904 587
Location	4 067 462	8 848 090	4 298 269
Primes d'assurance	1 921 101	4 181 743	1 933 009
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 194 294	7 371 758	1 933 931
Transport sur ventes	7 673 216	13 061 555	6 067 077
Frais de déplacements et missions	744 848	2 393 468	861 271
Frais postaux et de communication	549 590	1 425 590	546 326
Services bancaires et assimilés	1 578 658	2 125 357	1 612 235
Etat, Impôts et Taxes	1 292 221	6 258 528	2 788 764
Autres charges d'exploitation	3 622 720	2 848 007	5 138 878
Total	**69 724 701**	**141 524 278**	**70 042 229**

IV.6 Charges financières nettes (en DT)

Les charges financières nettes totalisent 25.047.027 DT en juin 2026 contre 20.779.471 DT en juin 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Intérêts	24 035 065	52 736 776	26 402 044
Résultat de change	1 011 962	(3 436 985)	(5 622 573)
Total	**25 047 027**	**49 299 791**	**20 779 471**

IV.7 Autres gains ordinaires (en DT)

Les autres gains ordinaires totalisent 618.272 DT en juin 2026 contre 772.178 DT en juin 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Quote-part SI inscrite au résultat	364 080	814 405	305 133
Produits exceptionnels et autres gains	167 024	273 271	214 686
Produit sur cessions d'immobilisations	87 168	3 907 646	252 359
Total	**618 272**	**4 995 322**	**772 178**

IV.8 Autres pertes ordinaires (en DT)

Les autres pertes ordinaires totalisent 613.372 DT en juin 2026 contre 340.516 DT en juin 2025 et se détaillent comme suit :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	30.06.2025
Charges nettes sur cessions d'immobilisations	24 586	112	-
Amendes et pénalités	552 750	646 070	179 431
Autres pertes ordinaires	36 036	3 062 101	161 085
Total	**613 372**	**3 708 283**	**340 516**

V. Notes sur l'état de flux de trésorerie

Variation des stocks :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	Variation
Stocks de matières premières	230 882 405	276 238 599	(45 356 194)
Stocks de pièces de rechanges	34 014 512	33 985 158	29 354
Stocks produits finis	81 603 835	92 902 922	(11 299 086)
Stocks de marchandises	1 893 527	2 272 233	(378 706)
Total Stocks bruts	**348 394 279**	**405 398 912**	**(57 004 632)**

Variation des créances :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	Variation
Clients	249 721 503	243 204 511	6 516 993
Client douteux ou litigieux	34 535 215	34 594 297	(59 082)
Clients effets à recevoir	77 456 101	93 116 220	(15 660 120)
Total Créances brutes	**361 712 819**	**370 915 028**	**(9 202 209)**

Variation des autres actifs :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	Variation
Fournisseurs, avances et acomptes	12 236 305	10 989 383	1 246 922
Etat Impôts et Taxes - Actifs	45 175 327	45 474 735	(299 408)
Charges constatées d'avance	12 133 296	6 470 319	5 662 977
Débiteurs Divers	3 455 412	21 812 888	(18 357 476)
Créances liées au personnel	443 277	396 062	47 215
Total autres actifs courants	**73 443 617**	**85 143 387**	**(11 699 770)**

Variation des fournisseurs :

Libellé	30.06.2026	31.12.2025	Variation
Fournisseurs SAH Tunisie	71 882 847	96 445 723	(24 562 876)
Fournisseurs SAHD Algérie	211 458	199 078	12 380
Fournisseurs SAH Maroc	10 107 370	10 263 949	(156 579)
Fournisseurs SAH Libye	17 404 243	5 595 075	11 809 168
Fournisseurs Azur Papier	29 764 599	42 416 164	(12 651 565)
Fournisseurs SAH Algérie	14 660 044	9 678 957	4 981 087
Fournisseurs SAH CI	5 110 134	5 781 809	(671 675)
Fournisseurs Azur Détergent	45 523 889	44 067 705	1 456 184
Fournisseurs SAH Sénégal	15 261 360	68 139 571	(52 878 211)
Fournisseurs Transflèche	594 035	375 371	218 664
Fournisseurs Azur Industrie Cosmétique	19 456 265	14 913 654	4 542 611
Fournisseurs Azur d'Articles Plastiques	2 937 597	1 325 154	1 612 443
Fournisseurs SAH de commerce	668	476 855	(475 187)
Total fournisseurs	**232 915 509**	**299 679 065**	**(66 763 556)**

VI. Note sur les éventualités et les évènements postérieurs à la date de clôture

Contrôle social au niveau d'Azur Papier

Le 16 janvier 2025, la société Azur Papier SA a reçu un avis d'une vérification sociale de sa situation couvrant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Le 30 avril 2025, la société Azur Papier SA a reçu une notification des résultats de ce contrôle en vertu de laquelle la CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 245kDT.

La 21 mai 2025, la société a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, et ce, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, son impact définitif ne peut être estimé de façon précise. **Vérification fiscale au niveau de SAH Libye**

En date du 09 février 2026, la société SAH Libye a reçu un avis de vérification de sa situation fiscale. À ce titre, les autorités fiscales ont demandé les documents suivants :

Document	**Période**
Déclarations IRPP	Depuis la constitution au 31/12/2024
Liste des contrats	Depuis la constitution au 31/12/2024
Déclarations du Chiffre d'affaires	Depuis la constitution au 31/12/2024
Les livres légaux	Depuis la constitution au 31/12/2024
Les relevés bancaires	Depuis la constitution au 31/12/2024
Le détail des charges	Depuis la constitution au 31/12/2024

A la date des présents états financiers les procédures se rattachant à ladite vérification sont toujours en cours.

Par ailleurs, le management du Groupe n'a identifié aucun autre évènement survenu entre la date de clôture de la période et la date de publication des états financiers et qui est lié à des conditions existantes à la date de clôture et qui peut entraîner une modification importante des actifs ou des passifs du Groupe ou qui risque d'avoir des répercussions importantes sur ses activités futures

VII. Note sur les parties liées

a- Transactions avec les sociétés, parties liées non consolidées :

Au 30 juin 2026, les chiffres d'affaires réalisés par les sociétés du Groupe « SAH » avec les partenaires libyens et les soldes y relatifs sont détaillés comme suit :

	SAH SA		Azur Détergents		Azur Cosmétiques		SAH Libye	
Partenaire	**Ventes**	**Solde**	**Ventes**	**Solde**	**Ventes**	**Solde**	**Ventes**	**Solde**
Tacharoukiet El Mawada	-	89	-	-	-	-	-	-
Tacharoukiet El Ofok	26 132	17 220	9 277	6 257	9 732	7 303	13 645	1 189
Shariket Annarjes Adouwaliya	-	(32)	-	-	-	-	10	(698)
Zahrat Al Yassamin	-	-	-	(75)	-	-	-	-
Jawharat AL'UME FOR M &B	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**26 132**	**17 277**	**9 277**	**6 182**	**9 732**	**7 303**	**-**	**-**

b- Jalila Mezni et Mounir El Jaiez

- En vertu de la convention conclue entre la société SAH SA d'une part et son Directeur Général et son Président du Conseil d'Administration d'autre part et portant sur la mise à disposition d'un espace publicitaire sis à la Soukra à titre gracieux afin de lui permettre la fixation des panneaux publicitaires sans contrepartie financière pour une durée d'un an allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. Cette convention a été reconduite en 2026 par tacite reconduction.
- Les états financiers, arrêtés à la date du 30 juin 2026, comportent un compte courant créditeur de Madame Jalila MEZNI, Directeur Général Adjoint de la société « Azur Papier SA », pour un montant de 128kDT.
- Les états financiers, arrêtés à la date du 30 juin 2026, comportent un compte courant créditeur de Madame Jalila MEZNI, Directeur Général de la société « SAH SA », pour un montant de 21kDT.

VIII. Note sur les engagements hors bilan

SAH Tunisie

Date	Nature	Organisme	Montant	Garantie donnée
1995	Crédit de Gestion	BNA	175 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…).
1995	Crédit de Gestion	UIB	175 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	Crédit de Gestion	UIB	20 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1996	Crédit de Gestion	BNA	20 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier).
1996	Crédit de Gestion	BNA	30 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
1997	Crédit de Gestion	BNA	60 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
1997	Crédit de Gestion	BNA	135 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab

1997	Crédit de Gestion	UIB	50 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	Crédit d'investissement (totalement remboursé et main levée en cours)	UIB	478 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
1999	Crédit d'Investissement	BNA	720 000	• Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
1999	Crédit de Gestion	BNA	795 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
1999	Crédit de Gestion	UIB	970 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2000	Crédit de Gestion	BNA	400 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab

2000	Crédit d'investissement	BNA	500 000	• Hypothèque en 1er rang sur la propriété objet du lot n° 135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social).
2001	Crédit de Gestion	BNA	885 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
2001	Crédit de Gestion	BNA	1 250 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
2004	Crédit de Gestion	BNA	650 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
2004	Crédit de Gestion	UIB	3 185 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2005	Crédit de Gestion	BNA	2 725 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) à hauteur de 2,55 mDT • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab
2005	Crédit de Gestion (contrat chez banque)	UIB	4 150 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

2005	Crédit d'investissement	BNA	3 150 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab. • Hypothèque en rang utile sur la propriété objet du lot n° 135 du plan de lotissement de la charguia I (siège social). • Nantissement au premier rang sur chaine de production "Bébé" d'une valeur de 1,97m€.
2006	Crédit de Gestion	BTE	2 000 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile….) • Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. • Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (Site 4) • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2007	Crédit de Gestion	UIB	10 350 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile….) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.
2008	Crédit d'investissement	UIB	2 500 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile….) • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis dans le cadre de ce crédit. • Hypothèque en rang utile sur lot n° 25 du titre foncier 2062 Béja (Site 5) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.

2007	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	BTE	1 500 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. • Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (Site 4) • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2009	Crédit D'investissement	BNA	3 000 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
2010	Crédit de Gestion (Avenant N°2)	BTE	1 800 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.) • Hypothèque de rang utile sur le titre foncier n° 11827 et 11828 à Mjez El Bab. • Hypothèque en 1er rang sur lot n° 46 du titre foncier 2062 Béja (site 4) • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit.
2010	Crédit D'investissement	BNA	6 000 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit. • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab.
2011	Crédit de Gestion	BIAT	6 500 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N° 11828 à Mjez El Bab.

2011	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	4 500 000	• Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab. • Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.).
2012	Caution solidaire	Azur Papier	5 930 000	• Caution solidaire avec "Azur Papier" au profit de l'Union Internationale des Banques, d'un aval achats matières.
2013	Crédit d'Investissement	BNA	2 700 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…) • Hypothèque en rang utile du titre foncier N°11827 à Mjez EL-Bab. • Engagement d'hypothèque sur les lots de terrain N°59-60-61-62-63-64 du plan de lotissement établi par l'AFI objet du TF N°18801, zone industrielle de « BEJA NORD », d'une surface de 36480 m² revenant actuellement à " Azur Papier".
2013	Crédit d'Investissement	BIAT	7 000 000	• Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur la totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 Béja. • Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur : o * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan o * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan • Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et BIAT • Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur le matériel installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba (Site 4) • Nantissement en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et la BIAT sur le matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.

2013	Crédit d'Investissement	UIB	10 000 000	• Hypothèque en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur la totalité des propriétés sises à Mjez El-Bab, objets des TF N°11827 Béja. • Hypothèque en 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur: o * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan o * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan • Nantissement de rang utile sur fonds de commerce et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et BIAT • Nantissement du 1er rang et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur le matériel installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba (Site 4) • Nantissement en rang utile et en pari-passu avec Attijari Bank de Tunisie et l'UIB sur le matériel installé dans le local sis à Mjez El-Bab et Béja.
2014	Crédit de Gestion	UBCI	4 100 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2014	Crédit d'Investissement	UIB	5 000 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11827 à Mjez El-Bab. • Hypothèque en rang utile : o * la totalité des lots 55-56-57-58-59-60-61 du lotissement zone industrielle Zriba à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan. o * la totalité du lot N° 25Bis du lotissement zone industrielle Zriba 4 à distraire du TF N°21422/7248 Zaghouan.

2015	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	Attijari Bank de Tunisie	6 100 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque immobilière en rang disponible sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El Bab.
2015	Crédit d'Investissement	UBCI	2 300 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.).
2015	Crédit d'Investissement	UBCI	5 000 000	Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.).
2015	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	UBCI	5 000 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El-Bab.
2015	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	3 600 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…). • Nantissement sur matériel en 1er rang portant l'ensemble du nouveau matériel à Zriba. • Nantissement sur matériel en rang disponible portant sur tout le matériel et équipement existant à Zriba. • Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 d'une contenance de 45254 m² objets du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan et la parcelle N°25Bis d'une contenance de 14.998 m² objet du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan.
2016	Crédit de Gestion	BH Bank	4 000 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Une hypothèque en rang utile portant sur la totalité du titre foncier N°11827 Béja.
2016	Crédit de Gestion (Avenant)	UIB	4 000 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab (non inscrit sur titre foncier). • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation.

2017	Crédit d'investissement	Attijari Bank de Tunisie	6 400 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir.
2017	Crédit d'investissement	BNA	6 700 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir. • Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez Bab.
2017	Crédit d'Investissement	UIB	7 200 000	• Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile…). • Nantissement en 1er rang utile sur le matériel à acquérir. • Hypothèque en rang utile, sur titre foncier N°11827 Béja sis à Mjez Bab. • Hypothèque sur les lots N°56-57-58-59-60 et 61 sis à la zone industrielle Zriba 4 titre foncier N°21422/7248 Zaghouan d'une surface de 45 254 m², auprès de l'AFI. • Hypothèque sur lot N°25Bis, sis à la zone industrielle Zriba, d'une superficie de 14.998 m² titre foncier N°21422/748 auprès de l'AFI.
2017	Crédit de Gestion	ABC Bank	4 100 000	• Hypothèque en rang utile, sur : 1) La totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3452 m², objet du titre N°11827 Béja dénommé « SAH » sis au Nord et à proximité de Mjez Bab - Béja. 2) La totalité de la propriété à vocation industrielle objet du lot N°36 d'une superficie totale approximative de 1454 m², objet du titre foncier N°11 828 dénommé « SAH » sis au nord et à proximité de Mjez Bab Béja.

2018	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	6 400 000	• Hypothèque immobilière en rang utile, portant sur : 1) La totalité de la propriété, objet du titre N°11828 Beja, sis au Nord et à proximité d Mjez Bab, d'une superficie de 1454 m². 2) La totalité de la propriété objet du titre foncier N°11 827 Beja, sis au nord et à proximité de Mjez Bab, d'une superficie globale de 3452 m². 3) Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para-médicaux et cosmétiques dont le siége social sis au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia-Tunis, ainsi que les unités de production et à créer, immatriculé au greffe du tribunal de 1ére instance de Tunis sous le N°B151092003 et comprenant • L'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, • Le droit de bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds, ainsi que les bénéfices de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et ce au cas où l'emprunteuse ne serait pas propriétaire des lieux. • La totalité du matériel fixe, mobile et roulant ustensiles et installations du mobilier commercial et de tous les accessoires servant à l'exploitation du fonds ainsi que toute marchandise, matières premières et outillage qui pourraient se trouver dans le dit fonds, lors de la réalisation éventuelle du gage.
2018	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	BH Bank	4 000 000	• Hypothèque en rang utile, sur la propriété objet du titre foncier n°11827 Béja d'une superficie de 3452 m², revenant à SAH. • Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce.
2018	Crédit de Gestion (Avenant N°1)	ABC Bank	4 900 000	• Hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « SAH » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab, Béja ; • Hypothèque en rang utile sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « SAH I » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab, Béja ; Telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

2018	Crédit Moyen Terme	Attijari Bank de Tunisie	10 500 000	• Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11828 Béja sis au nord et proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie globale de 1454 m²; • Une Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et à proximité de Mjez bab d'une superficie globale de 3452 m²; • Une hypothèque de rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IVde l'Agence Foncière Industrielle « AFI » d'une superficie approximative de 45254m², à distance du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque en rang disponible portant sur la parcelle N°25BIS du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba IV de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 14998m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan (une promesse de vente a été conclu entre AFI et SAH. • Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja nord de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 36480m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja (acte de vente enregistré le 25/5/18 sous le N° d'enregistrement 18103181. • Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques. • Une hypothèque en rang disponible portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja nord de l'Agence Foncière Industrielle « AFI », d'une superficie approximative de 36480m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja (acte de vente enregistré le 25/5/18 sous le N° d'enregistrement 18103181.

2018	Crédit d'investissement	UIB	3 920 000	• Un nantissement de 1er rang sur un portefeuille d'action à créer : • Nantissement sur les actions à souscrire par l'emprunteuse dans le capital de la société Azur Papier dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital, et dont la valeur correspond au montant du prêt objet des présentes soit dix millions cinq cent mille dinars. • Un nantissement au rang utile sur l'ensemble des éléments du fonds de commerce, sans aucune exception ni réserves corporelles et incorporelles consistant à la production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques, sis 05 rue 8610 Z.I Charguia I et à Mjez Bab, comprenant notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attaché, le droit au bail des locaux où est exploité le dit fonds de commerce et le matériel fixe, mobile et roulants y attaché ainsi que dépôts, succursales etc… inscrit au registre de commerce auprés du tribunal de première instance Tunis sous le N°B151092003. • Conformément aux prescriptions de la loi N°2001-19 du 06/02/2001, l'emprunteur confère par les présentes à la banque qui accepte à titre de gage et de nantissement en rang utile le matériel existant et le matériel à acquérir, porté sur la liste jointe. Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local situé au 5 rue 8610 ZI Charguia I Tunis, Mjez Bab, et Béja et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la banque

2018	Crédit de Gestion (Avenant N°2)	BH Bank	3 000 000	• Un nantissement en rang utile conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur l'ensemble sans aucune exception ni réserves des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce consistant en une unité de production des articles hygiéniques paramédicaux et cosmétiques sous la dénomination « LILAS » dont le siège est à la Charguia Tunis, et l'usine à Mjez El-Bab et Béja enregistré au R.C du tribunal de 1ére instance Tunis sous N°B151092003 et qui comprend l'enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, le droit au bail, bénéfice de toutes prorogations et totalité des matériels fixes mobil, roulants outillage et ustensiles des installations des mobiliers commerciaux et de tout accessoires servant à l'exploitation du fonds . • Etant donné qu'un nantissement de 8 mDT a été inscrit au profit de la BH Bank au registre des nantissements auprès du T.1ére I./Béja le 16 novembre 2017 sous le N°3890 et auprès du T.1ére I/Tunis le 16 novembre 2017 sous N°NA0125982017, cette hypothèque a été portée à la somme de 11 mDT. • Une hypothèque en rang utile sur toute la propriété objet du titre N°11827-Béja sis a Mjez bab d'une superficie de 3452m² et doit porter toutes ses dépendances actuelles et éventuelles, les servitudes actives et passives, bâtiments constructions et annexes. Etant donnée qu'une hypothèque de 8 mDT, a été inscrit au profit du BH Bank sur le TF°11827-Béja le 17 novembre 2017 dépôt Béja, cette hypothèque a été portée à la somme de 11 mDT.
2018	Crédit d'investissement	BIAT	9 500 000	• SAH affecte et hypothèque spécialement en faveur BIAT qui accepte en rang utile : o La totalité de la propriété sise à Mjez Bab gouvernorat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SAH » o La totalité de la propriété sise à Mjez Bab, gouvernorat de Béja d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé « SAH"

2018	Crédit de Gestion	BIAT	13 500 000	• SAH affecte spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte à titre de gage et nantissement de rang utile, à hauteur de 6 mDT, selon les articles 236 et suivants du code commerce l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab, Béja, inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ére instance de tunis.
2018	Crédit d'investissement	BIAT	1 600 000	• La société SAH affecte et hypothèque spécialement en faveur BIAT qui accepte en rang utile : o 'La totalité de la propriété sise à Mjez El-Beb gouvernerat de Béja, d'une contenance de 34a 52ca, faisant l'objet du titre foncier N°11827 Béja dénommé « SAH » o La totalité de la propriété sise à Mjez El-Beb, gouvernerat de Béja, d'une contenance de 14a 54ca, faisant l'objet du titre foncier N°11828 Béja dénommé « SAH »
2019	Crédit d'investissement	BNA	1 200 000	• Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériel inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ére instance de Tunis sous le N° B151092003 consistant en une unité de fabrication de produits hygiéniques, beauté et para pharmaceutiques sis à Charguia. • Nantissement en 1er rang affectant le matériel à acquérir et ce conformément à la loi 2001-19. En conséquence, le privilège résultant du nantissement susvisé sera inscrit sur le registre tenu à cet effet par le greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis. • Une hypothèque en rang utile pour la totalité de la propriété dénommée « Société d'Articles Hygiéniques « objet du TF N°11827 Béja.
2019	Crédit de Gestion	BNA	7 300 000	• Un nantissement de rang utile sur son fonds de commerce et matériel inscrit au registre de commerce du tribunal de 1ére instance de Tunis sous N°151092003 consistant en une unité de fabrication de produits hygiéniques et para pharmaceutiques sis à la Charguia • Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété dénommée « SAH » objet du TF N°11827 Béja.
2019	Crédit d'investissement	BIAT	2 900 000	**NANTISSEMENT DE MATERIEL** Un nantissement et gage de premier rang sur le matériel porté sur les factures (VENUS, UNIVERSA WRAPPING MACHINE), ce nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés audit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local, ce Matériel nanti restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba IV.

2019	Crédit d'investissement	Attijari Bank de Tunisie	2 000 000	**A) GARANTIE IMMOBILIERE** Une hypothèque immobilière de rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du T.F N°11828 Béja sis à Mjez bab , superficie 1454 m². Une hypothèque immobilière de rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du T.F N°11827 Béja sis à Mjez bab, superficie 3452 m² **B) NANTISSEMENT** Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production de produits hygiéniques, para médicaux et cosmétiques. Un nantissement de 1er rang sur matériel à acquérir (conservation des biens donnés en garantie).
2020	Crédit d'investissement	ATB	16 700 000	1) Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. 2) Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds 3) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja. 4) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m²et objet du titre foncier N°11828 Béja.

2020	Crédit D'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	15 000 000	**A) GARANTIES IMMOBILIERES** • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la parcelle N° 25 Bis du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 14998 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64 du plan de lotissement de la zone industrielle Béja Nord, de l'AFI d'une superficie approximative de 36480 m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja. • (Acte de vente enregistré le 25/05/2018 sous le N° d'enregistrement 18103181). **B) NANTISSEMENT** • Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques, dont siège social est au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia, ainsi que les unités de production existantes et à créer ayant pour identifiant unique N°0492586Z, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds. • Un nantissement de 1er rang sur le matériel à acquérir.

2020	Crédit de Gestion	ATB	12 000 000	1)Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment l'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. 2) Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds. 3) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja . 4) Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m²et objet du titre foncier N°11828 Béja.
2020	Crédit de Gestion	BNA	13 500 000	**A) GARANTIE MOBILIERE** • Un nantissement de rang utile sur son fonds de commerce et matériels inscrites au registre tenu à cet effet par registre national des entreprises sous le N°0492586Z, consistant en une unité de produits hygiéniques, beauté et para pharmaceutiques sis à Charguia, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux où s'exploite le dit fonds de commerce, la totalité du matériel fixe, roulant, mobile servant à l'exploitation du dit fonds, ainsi que divers matériels, instruments, et ustensiles qui pourraient se trouver sur le dit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Le présent nantissement s'étend également à tous objets et toutes marchandises qui seraient ajoutés au dit fonds au fur et à mesure de leur incorporation. **B) GARANTIE IMMOBILIERE.** Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827 Béja.

2020	Crédit d'Investissement	BIAT	4 500 000	Un gage et nantissement de 1er rang sur le matériel objet du crédit.

				Le présent nantissement s'étend en outre à tous les objets qui seraient ajoutés au dit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local. Il est convenu que le matériel présentement nanti restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Zriba 4, et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à la caution sans l'accord express et écrit de la BIAT.
2020	Crédit d'Investissement	UBCI	2 100 000	Un gage et un nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI qui accepte conformément à la loi N°2001-19 du 06/02/2001, et à la loi N°52-2018 du 29/10/2018 relative au registre national des entreprises, l'outillage et le matériel d'équipement professionnel, dont la liste est annexée au contrat et qui y fera partie intégrante.
2021	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	6 500 000	• Extension des hypothèques immobilières sur les propriétés objet des titres fonciers N°11828 Béja et N°11827 Béja de Six Millions de Dinars. • Extension du nantissement du fonds de commerce à hauteur de 6 mDT.
2021	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	2 000 000	• Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporel et incorporels composant les fonds de commerce ci-après : • Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2éme consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. • Le 3me consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail

				des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2022	Crédit de Gestion	Amen Bank	13 500 000	• Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. • Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporel et incorporels composant les fonds de commerce ci-après : • Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. • Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations,

				modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2022	Crédit de Gestion	BTL	4 200 000	• Nantissement en rang utile sur le fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab. • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).
2022	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	5 000 000	• Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du titre foncier N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 55/56/57/58/59/60 et 61 du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 45254 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la parcelle N° 25 Bis du plan de lotissement de la zone industrielle Zriba 4, de l'AFI d'une superficie approximative de 14998 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan. • Une hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité d'un lot de terrain composé des parcelles 59/60/61/62/63/64

				du plan de lotissement de la zone industrielle Béja Nord, de l'AFI d'une superficie approximative de 36480 m², à distraire du titre foncier N°13448 Béja. • Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie consistant en une unité de production des produits hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques, dont siège social est au N°5, Rue 8610 Z.I Charguia, ainsi que les unités de production existantes et à créer ayant pour identifiant unique N°0492586Z, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds.

2022	Crédit de Gestion	UIB	11 150 000	• Nantissement sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile….) • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier n° 11827 à Mjez El Bab. • Nantissement en rang utile sur le matériel ET outillage d'exploitation. • Hypothèque en rang utile sur les lots de terrains N° 55-56-57-58-59 et 60, d'une superficie de 45254 m², situés à la Zone Industrielle Zriba IV, du lotissement de l'AFI objet du titre foncier N°7248/21455, sujet de la promesse de vente N°13/1206/0029. • Hypothèque en rang utile sur le lot du terrain N°25 Bis, d'une superficie de 14998 m², situé à la zone industrielle Zriba IV, du lotissement de l'AFI objet du titre foncier N°7248/21422, sujet de promesse de vente N°13/1206/0014.
2022	Crédit d'Investissement	UBCI	4 800 000	Un gage et un nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI qui accepte conformément à la loi N°2001-19 du 06/02/2001, et à la loi N°52-2018 du 29/10/2018 relative au RNE des entreprises, l'outillage et le matériel d'équipement professionnel, dont la liste est annexée au contrat et qui y fera partie intégrante.
2022	Crédit d'Investissement	BIAT	3 000 000	• Hypothèque du premier rang la totalité de la propriété sise à la Charguia, Tunis, d'une contenance de 21 a 58 ca, faisant l'objet du titre foncier N°209194 Tunis, dénommé « JALILA » et des titres de propriété.
2022	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	11 000 000	• Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après : • Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan.

				• Le 3éme consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2022	Crédit de Gestion	BIAT	4 000 000	• Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du TF N°11828-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez-Bab, d'une superficie de 1454 m². • Hypothèque immobilière en rang utile portant sur la totalité de propriété objet du TF N°11827-Béja, sis au nord et a proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie de 3452 m². • Nantissement et gage de rang utile, du fonds de commerce, conformément aux prescriptions du décret du 18-07-1927 ainsi qu'aux articles 236 et suivant du code commerce, de l'ensemble sans aucune exception, ni réserves des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab gouvernorat de Béja , inscrit au R.N.E N°0492586Z, et comprend notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, ainsi que le droit du bail des lieux dans lesquels est exploité le fonds, le bénéfice de toutes prorogations et de droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et la totalité des matériels fixes, mobiles et roulants, des outillages et ustensiles, des installations du mobilier commercial et de

				tous accessoires servant à l'exploitation de ce fonds.
2023	Crédit de Gestion (Crédit en Devises)	Amen Bank	2 000 000	• Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après : • Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2éme consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. • Le 3ème consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sise à la zone industrielle de Béja. Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2023	Crédit de Gestion	Amen Bank	2 000 000	• Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone

				industrielle de Béja, d'une superficie de 3452 m², objet du titre foncier N°11827 Béja. • Hypothèque sur la totalité de la propriété dénommée « SAH », sise à la zone industrielle de Béja, d'une superficie de 1454 m², objet du titre foncier N°11828 Béja. Conformément à la réglementation en vigueur, l'ensemble sans aucune exception ni réserves les éléments corporels et incorporels composant les FC ci-après : • Le 1er consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sises à la zone industrielle de Mjez Bab. • Le 2éme consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sises à la zone industrielle de Zriba Zaghouan. • Le 3éme consiste en une unité de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sises à la zone industrielle de Béja. Immatriculés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z, et comprennent notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds de commerce, le mobilier commercial, l'outillage, les accessoires et notamment tout le matériel servant directement ou indirectement à l'exploitation desdits fonds de commerces, ainsi que toutes augmentations, modifications et améliorations qui seraient apportées par la suite aux dits fonds de commerces, ainsi que les équipements de climatisation, ameublement et éléments de décoration, groupes électriques, installation téléphonique, petits matériels, machins, marchandises, matériel, matières premières, outillages, automobiles, ou autre moyens de transport quelconques faisant partie des fonds de commerce susmentionnés.
2023	Crédit de Gestion	Attijari Bank de Tunisie	13 000 000	• Extension des hypothèques immobilières sur les propriétés objet des titres fonciers N°11828 Béja et N°11827 Béja de Six Millions de Dinars. • Extension du nantissement du fonds de commerce à hauteur de 6 mDT.
2023	Crédit de Gestion	UBCI	22 550 000	• Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (Enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et la totalité du matériel fixe roulant mobile…)

				• Hypothèque en rang utile sur les titres fonciers N° 11827 et N°11828 à Mjez El-Bab.
2023	Crédit d'Investissement	BIAT	2 800 000	A titre de garantie immobilière, la société "SAH" affecte et hypothèque spécialement en faveur de la BIAT, qui accepte en hypothèque de premier rang la totalité de la propriété constituée par le lot N°43 du plan de lotissement de la zone industrielle de Zriba 4, Zaghouan, d'une superficie approximative de 23 952 m², à distraire du titre foncier N°21422/7248 Zaghouan, acquise auprès de l'A.F.I suivant acte SSP de vente en date du 18/11/2020, enregistré au recette de finances, cité administrative Zaghouan le 28/12/2020, Quittance N°69116, enregistrement N°20104004.
2023	Crédit de Gestion	ATB	5 500 000	• Un nantissement rang utile sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant, situé à Tunis, Rue 8610 N°5 Z.I charguia, ainsi que l'unité de production situé à Mjez Bab, inscrit au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0492586Z comprenant notamment : L'enseigne et le nom commercial, le droit au bail, la clientèle et l'achalandage, le mobilier commercial, les brevets d'invention, les licences, les marques de fabrique et de commerce, les dessins et modèles industriels, et généralement tous les droits de propriété industrielle, littéraire ou artistique qui y sont attachés. • Un nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, dont une liste jointe et qui sera installé à l'unité de production objet de cet emprunt, ce nantissement s'étend à tous objets ajoutés aux matériels et outillage au fur et à mesure de leur incorporation dudit fonds Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 3452 m² objet du titre foncier N°11827 Béja. • Une hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété lui appartenant située au gouvernorat de Béja, d'une superficie de 1454 m²et objet du titre foncier N°11828 Béja.
2024	Crédit d'Investissement	Attijari Bank de Tunisie	4 000 000	Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des Produits Hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques, dont siège social est sis au N°5 Rue 8610, Z.I CHARGUIA I.

2024	Crédit de Gestion Avenant N°2	ABC Bank	6 800 000	• Hypothèque en rang utile, en faveur ABC sur la totalité de la propriété à vocation industrielle composée des lots N°34 et 35, d'une superficie totale approximative de 3542 m², objet du titre foncier N°11827 Béja, dénommé « Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja • Hypothèque en rang utile, en faveur ABC, sur totalité de la propriété à vocation industrielle objet du titre foncier N°11282 Béja dénommé « la Société d'Articles Hygiéniques » sis au nord et à proximité de Mjez El-Bab Béja. Telles que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes ses dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, apparences aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserves. Un nantissement donné en rang utile sur le fonds de commerce de production des produits hygiéniques, de beauté et paramédicaux exploité dans les sites de production sis à la zone industrielle Medjez El Bab objet du TF Nº11827 Béjà et du TF Nº11828 Béja, la zone industrielle de Béjà objet du TF Nº20062 Béjà et du TF Nº18801 Béjà et la zone industrielle Zriba IV objet du TF Nº10801 Zaghouane et du TF Nº11051 Zaghouane. Une cession de délégation d'assurance incendie, dégât des eaux et inondation, encours de validité, déléguée au profit de Bank ABC Tunisie couvrant les propriétés données en garanties telles que décrites ci-dessus.
2024	Crédit de Gestion (Avenant N°7)	BTL	4 000 000	• Nantissement en rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail et totalité du matériel fixe roulant mobile.). • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m² • Nantissement en rang utile sur le matériel et l'outillage acquis et à acquérir dans le cadre de ce crédit (mentionné sur état).

2024	Crédit de Gestion	ATB	2 500 000	• Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m² • Nantissement en rang utile, conformément à l'article 236 du code de commerce et suivants sur les éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce lui appartenant situé à Tunis, 5 Rue 8610 Zone Industrielle Charguia I, ainsi que l'unité de production situé à Mjez El-Bab, Gouvernerat de Béja, inscrit au RNE sous l'identifiant unique N°0492586Z. • Nantissement en rang utile, conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6/02/2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel (Ligne de production complète couches pull up pour adultes de 16.448kDT.
2024	Crédit de Gestion	BIAT	13 750 000	• Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m². • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m². • Nantissement et gage de rang utile, à concurrence de Six Millions de dinars du fonds de commerce conformément aux prescriptions du décret du 18-07-1927 ainsi que les articles 236 et suivant du code commerce, l'ensemble sans aucune exception, ni réserves des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce de production des articles hygiéniques, paramédicaux et cosmétiques sis à Mjez Bab gouvernorat de Béja, inscrit au R.N.E N°0492586Z,
				et comprend notamment, l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage, ainsi que le droit du bail des lieux dans lesquels est exploité le fonds, le bénéfice de toutes prorogations et de droits de renouvellement qui pourraient être attachés au dit fonds et la totalité des matériels fixes, mobiles et roulants, des outillages et ustensiles, des installations du mobilier commercial et de tous accessoires servant à l'exploitation de ce fonds.
2024	Crédit d'Investissement	BIAT	5 000 000	Nantissement et gage en premier rang, le matériel porté sur une liste jointe au contrat en annexe, et ce conformément aux prescriptions de la loi N°2001-9 DU 06/02/2001. Ce nantissement s'étend en outre à tous les objets

				qui seraient ajoutés audit matériel au fur et à mesure de leur installation dans le local.
2024	Crédit d'Investissement	BIAT	4 500 000	• Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m²
2025	Crédit de gestion	Attijari Bank de Tunisie	5 195 000	• Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N° 11828 BEJA, sise au nord et à proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie globale de 1454 m², inscrite le 11/05/2023. • Hypothèque immobilière en rang disponible portant sur la totalité de la propriété objet du titre foncier N°11827 BEJA, sise au nord et à proximité de Mjez El-Bab, d'une superficie globale de 3452 m², inscrite le 11/05/2023. • Nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en une unité de production des produits hygiéniques, para-médicaux et cosmétiques, dont le siège est au N°05 Rue 8610, Z.I Charguia-Tunis, ainsi que les unités de production existantes et à créer, ayant pour identifiant unique N°0492586Z au centre national du registre des Entreprises, inscrit sur le répertoire des nantissements, le 03/05/2023 sous la référence NA3126782023.
2025	Crédit d'Investissement	BIAT	12 000 000	• Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N° 11827 à Mjez El Bab d'une superficie de 3452 m² • Hypothèque en rang utile sur le titre foncier N°11828 à Mjez El-Bab d'une superficie de 1454 m².

2025	Crédit de Gestion (avenant)	UIB	4 000 000	• Nantissement de rang utile sur fonds de commerce (enseigne, nom commercial, clientèle, achalandage, droit au bail, et totalité du matériel fixe roulant mobile…). • Hypothèque en rang utile sur titre foncier N°11827 à Mjez El-Bab. • Nantissement en rang utile sur le matériel et outillage d'exploitation. • Hypothèque en rang utile sur les lots de terrains N° 55-56-57-58-59 et 60, d'une superficie de 45254 m², situés à la Zone Industrielle Zriba IV, du lotissement de l'AFI objet du titre foncier N°7248/21455, sujet de la promesse de vente N°13/1206/0029. • Hypothèque en rang utile sur le lot du terrain N°25 Bis, d'une superficie de 14998 m², situé à la zone industrielle Zriba IV, du lotissement de l'AFI objet du titre foncier N°7248/21422, sujet de promesse de vente N°13/1206/0014.

Autres engagements hors bilan

- La société SAH SA a accordé en 2019, une garantie bancaire pour un crédit moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 1.300mFCFA (équivalent à 6,6mDT) en faveur de la CBAO.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une garantie autonome pour un crédit moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 680mFCFA (équivalent à 3,4mDT) en faveur de la BSIC Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une lettre de garantie pour un crédit moyen terme engagé par la société SAH Sénégal d'un montant global de 240mFCFA (équivalent à 1,2mDT) en faveur de la BSIC Sénégal.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une lettre de confort de 2.600mFCFA (équivalent à 13,4mDT) au profit de la banque BCICI pour garantir des lignes spot, les cautions et les découverts engagés par la société SAH Côte d'Ivoire.
- La société SAH SA a accordé en 2022, une garantie autonome pour plusieurs concours bancaires engagés par la société SAH Côte d'Ivoire d'un montant global de 1.550 mFCFA (équivalent à 8mDT) en faveur de la banque BSIC Côte d'Ivoire.
- La société SAH SA a accordé en 2023, une lettre de confort de 2.850kDT au profit de la banque Amen Bank pour garantir un crédit et une ligne de crédit de gestion engagés par la société TRANSFLÈCHE SARL.
- La société SAH SA s'est portée en 2023, comme caution solidaire au profit de le société Azur Industrie Cosmétique pour garantir une ligne de crédit de gestion de 17.000kDT et un Crédit à Moyen et Long Terme de 9.000kDT au profit de la banque Amen Bank.
- La société SAH SA s'est portée en 2023, comme caution solidaire au profit de la société Azur Industrie Cosmétique pour garantir une ligne de crédit de gestion de 17.500kDT et un Crédit à Moyen et Long Terme de 10.000kDT au profit de la banque BIAT.
- La société SAH SA a accordé en 2024, une lettre de confort de 480mDZD (équivalent à 11,2mDT) au profit de la banque FRANSBANK AL DJAZAIER pour garantir une ligne de crédit de gestion engagée par la société SAH Algérie.
- En décembre 2024, la société SAH SA a accordé une lettre d'intention forte au profit d'Orabank Sénégal afin de garantir une ligne de crédit d'exploitation de 850mFCFA (équivalent à 4,3mDT) sollicitée par la société SAH Sénégal.
- En mai 2024, la société SAH SA a accordé une lettre de confort au profit de la banque BSIC Sénégal afin de garantir un Crédit à Moyen Terme de 1.925mFCFA (équivalent à 9,7mDT) pour acquisition de terrain et construction de l'usine, un financement du déficit de trésorerie de 200mFCFA (équivalent à 1mDT) et des financements des importations pour 400mFCFA (équivalent à 3mDT) sollicités par la société SAH Sénégal.
- La société SAH a accordé en 2024 une caution solidaire en faveur de la société SAH de commerce à concurrence de 716kDT outre les intérêts frais et accessoires et ce en couverture d'une lettre de crédit d'un montant de 228kUSD auprès de la banque BNA Bank.
- La société SAH SA s'est portée en 2025, comme caution solidaire au profit de la société Transflèche SARL pour garantir une ligne de crédit de gestion de 800kDT au profit de la banque BIAT.
- La société SAH SA s'est portée en 2026, comme caution solidaire au profit de la société SAH de commerce pour garantir une ligne de crédit de gestion de 2.000kDT au profit de la banque BIA

Azur Papier SA

DATE	NATURE	ORGANISME	MONTANT	GARANTIE DONNEE
2011	CREDIT CMT	UIB	11 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2011	CREDIT DE GESTION	BIAT	15 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2011	CREDIT DE GESTION	ATTIJARI	11 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2012	CREDIT DE GESTION	BNA	4 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2012	CREDIT DE GESTION	BNA	5 800 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2012	CREDIT DE GESTION	ATTIJARI	3 600 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2014	CREDIT DE GESTION	UIB	6 100 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2014	CREDIT DE GESTION	UIB	2 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2015	CREDIT DE GESTION	BTL	5 300 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2015	CREDIT DE GESTION	BNA	5 900 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2015	CREDIT DE GESTION	ATTIJARI	2 400 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2016	CREDIT DE GESTION	BNA	100 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2016	CREDIT DE GESTION	ATTIJARI	2 300 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2016	CREDIT DE GESTION	UBCI	4 250 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels

2017	CREDIT DE GESTION	BIAT	7 200 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2018	CREDIT DE GESTION	ATTIJARI	3 200 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2019	CREDIT CMT	BH	10 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2021	CREDIT CMT	AMEN BANK	3 230 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2024	CREDIT DE GESTION	ATB	11 400 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2024	CREDIT DE GESTION	ATTIJARI	1 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2024	CREDIT DE GESTION	AMEN BANK	19 500 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2024	CREDIT DE GESTION	UIB	16 400 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels
2025	CREDIT DE GESTION	BIAT	30 000 000	Hypothèque sur la totalité de terrain de superficie 50 000 m2 ; nantissement sur fonds de commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels

Azur Détergent SA

DATE	Banque	En DT	GARANTIE DONNEE
2 018	BNA	9 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BH sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan.
			Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BH sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan
			Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent.
			Nantissement en premier rang sur matériel.
2 019	BH	10 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan.
			Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan
			Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent.
			Nantissement en premier rang sur matériel.
2 019	Amen Bank	23 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec Attijari Bank, La BH et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan.
			Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec Attijari Bank, BH et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan
			Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent.
			Nantissement en premier rang sur matériel.

2 019	BH	14 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan.
			Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan
			Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent.
			Nantissement en premier rang sur matériel.
2 019	Attijari Bank	10 000 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, BH et la BNA sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan.
			Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, BH et la BNA sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan
			Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent.
			Nantissement en premier rang sur matériel.
2 019	BNA	16 500 000	Hypothèque immobilière de premier rang en paru-passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et BH sur lot terrain n°2 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 15.960 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan.
			Hypothèque immobilière de premier rang en paru passu avec l'Amen Bank, Attijari Bank et BH sur lot terrain n°60-61 à distraire du titre foncier n°10801 d'une superficie de 8.000 m² sis à la ZI ZRIBA 2 Zaghouan
			Nantissement en rang utile sur fonds de commerce consistant en une unité de fabrication de produits de détergent.
			Nantissement en premier rang sur matériel.
2 023	BIAT	4 639 000	Hypothèque nantissement sur matériel de la même valeur Z.I Zriba.
			Matériel équipement et outillages.
2 024	BIAT	21 000 000	Hypothèque immobilière Z.I Zriba tin°10801 A hauteur de 15 000 000.
			Nantissement du matériel et unit production. En rang utile de 15 000 000
			Nantissement du matériel et unité de production de 6 000 000

Azur d'Articles Plastiques

Date	Nature	Organisme	Montant en DT	Garantie donnée
05/09/2022	CMT	Amen Bank	6 000 000	• Hypothèque Immobilière en Premier Rang et en Pari-Passu avec BNA sur la totalité de la propriété constituée par les parcelles N°62 ,63 du plan de lotissement du titre foncier N°21422 ZAGHOUAN devenu titre foncier N°7248 ZAGHOUAN, dressé par l'AFI à distraire du titre foncier N°21422 d'une superficie approximative de 10836 m² sis à la zone industrielle de « HAMMAM ZRIBA » Zaghouan. • Un Nantissement sur le fonds de commerce en Premier Rang et en Pari-Passu avec BNA • Un Nantissement de Matériel en Rang utile en Pari-Passu avec BNA sur la totalité du matériel à acquérir servant à l'exploitation du fonds de commerce qui sera installé à la zone industrielle « HAMMAM ZRIBA » Zaghouan immatriculé au RNE sous l'identifiant N°1747977 H.
20/10/2022	CMT	BNA	5 200 000	• Un Nantissement en Premier Rang sur le fonds de commerce en Pari-Passu avec les autres bailleurs de fonds. • Un Nantissement en Premier Rang de Matériel et outillage en Pari-Passu avec les autres bailleurs de fonds. • Hypothèque Immobilière en Premier Rang en Pari-Passu avec les autres bailleurs des fonds : sur les lots N°62 et N°63 d'une superficie de 10836 m² à distraire du TF N°21422 ZAGHOUAN, Revenant à la caution solidaire et hypothécaire « STE AZUR INDUSTRIE COSMETIQUE »

Azur Industrie Cosmétique

Date	Montant	Organisme	Nature	Garantie Donnée
28/10/2022	6 000 000 DT	Amen Bank	Crédit CMT	• Une caution solidaire sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet.
28/10/2022	5 200 000 DT	BNA	Crédit CMT	• Une caution solidaire sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet.
29/12/2022	10 000 000 DT	BIAT	Crédit CMT	• Une hypothèque sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet ; • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
29/12/2022	10 000 000 DT	Amen Bank	Crédit CMT	• Une hypothèque sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet ; • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
30/06/2023	9 000 000 DT		Crédit CMT	
05/07/2023	36 000 000 DT		Enveloppe de crédit de gestion	
22/06/2023	10 800 000 DT	UIB	Crédit CMT	• Une hypothèque sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet ; • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.
29/10/2024	9 000 000 DT	BIAT	Crédit CMT	• Une hypothèque sur la totalité du terrain sis à la zone industrielle Hamam Zriba et construction du projet ; • Un nantissement sur Fond de Commerce et nantissement sur l'ensemble des matériels.

TRANSFLECHE

Date	Banque	Montant	Garantie Donnée
2022	ATB	1 282 000	• Nantissement de 1er rang de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel, sur le matériel à acquérir et qui sera installé au local situé à Tunis, Rue 8610 N°5, Z.I Charguia 1, ainsi qu'à l'unité de production, située à la Z.I Zriba Zaghouan. • Gage et nantissement à la vente à crédit des véhicules, les véhicules ci-après désignés, ayant les immatriculations suivantes : 3954 TU 218 - 3950 TU 218 - 3951 TU 218 - 3952 TU 218 - 3958 TU 218 - REM 113496 - REM 113495 - REM 113494 - REM 113493 - REM 113492
2023	Amen Bank	1 850 000	• Nantissement du matériel roulant sur les véhicules ci-après désignés ayant les immatriculations suivantes : 5701 TU 209 - 7872 TU 214 - 5704 TU 209 - REM 109349 - 9954 TU 208 - 5700 TU 209 - REM 109348 - REM 109347 - 5267 TU 209 - 5494 TU 209 - 5197 TU 209 - 5270 TU 209 - 5496 TU 209 - 5205 TU 209 - 5498 TU 209 - 5191 TU 209 - 5276 TU 209 - 510 TU 212 -509 TU 212 - 508 TU 212 - 511 TU 212 - 512 TU 212 - 507 TU 212 - 506 TU 212

SAH Sénégal

Banque	Nature	Montant	Garantie Donnée
ORA BANK	Crédit de gestion	850 000 000 FCFA (équivalent à 4,3mDT)	• Nantissement du fonds de commerce
BSIC	CMT	680 000 000 FCFA (équivalent à 3,4mDT)	• Nantissement du fonds de commerce
BSIC	CMT	1 925 000 000 FCFA (équivalent à 9,8mDT)	• Hypothèque ferme de premier rang avec clause de portée générale sur le TF/13502 R • Gage des matériels
CBAO	CMT	1 300 000 000 FCFA (équivalent à 6,6mDT)	• Contre garantie bancaire d'Attijari Tunisie

SAH Algérie

Banque	Montant	Garantie Donnée
AGB	150 000 000 DA (Équivalent à 3,3mDT)	Lettre de confort du groupe SAH Tunisie
FRANSABANK	480 000 000 DA (Équivalent à 10,8mDT)	Hypothèque de 3eme rang
FRANSABANK	200 000 000 DA (Équivalent à 1,8mDT)	Hypothèque de 3eme rang et Lettre de confort du groupe SAH Tunisie
SGA	78 899 721 DA (Équivalent à 2,5mDT)	Hypothèque de 1er rang, nantissement de matériel et Lettre de confort du groupe SAH Tunisie
SGA	54 565 983 DA (Équivalent à 1,2mDT)	Hypothèque de 1er rang, nantissement de matériel et Lettre de confort du groupe SAH Tunisie

Effets escomptés non échus Groupe

Les effets escomptés et non échus du Groupe « SAH » s'élèvent au 30 juin 2026 à 96.217kDT. Ils se présentent comme suit :

En kDT	**30.06.2026**
Effet Escomptés Non Echus SAH SA	41 431
Effet Escomptés Non Echus APAP	22 897
Effet Escomptés Non Echus ADET	18 333
Effet Escomptés Non Echus Azur d'Articles Plastiques	500
Effet Escomptés Non Echus ACOS	12 374
Effet Escomptés Non Echus Transflèche	182
Effet Escomptés Non Echus SAH de commerce	500
Total Effets Escomptés Non Echus	**96 217**

Tunis, le 03 novembre 2026

Mesdames et Messieurs les actionnaires
du Groupe la Société d'Articles Hygiéniques
« SAH »

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Introduction

Nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires du Groupe de la Société d'Articles Hygiéniques, comprenant le bilan au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font ressortir des capitaux propres consolidés positifs (part du Groupe) de 375.881.588 dinars tunisiens y compris le résultat consolidé bénéficiaire (part du Groupe) de la période s'élevant à 28.461.985 dinars tunisiens ainsi que la part des minoritaires dans les capitaux propres de 110.997.884 dinars tunisiens.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces informations financières intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces informations financières intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et en la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière du Groupe « Société d'Article Hygiéniques » arrêtée au 30 juin 2026 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphe d'Observation

Nous attirons votre attention sur la note VI des états financiers, qui indique que :

- La société filiale Azur Papier SA a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.
- La filiale SAH Libye fait actuellement l'objet d'un contrôle fiscal approfondi portant sur les différents impôts et taxes pour la période allant de la date de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2024.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif de ces contrôles ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Conseil Audit Formation	***ADR Auditing and Advising***
Abir MATMTI	***Adel REKIK***

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV–CROISSANCE » pour la période allant du premier Juillet au 30 septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 39.970.883, un actif net de D : 39.944.662 et un déficit de la période de D : 533.164.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV–CROISSANCE » comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Les Comptes à terme et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,33% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 19 Octobre 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

DELTA CONSULT
Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	24 019 825	16 211 581	17 694 623
Actions et droits rattachés		21 403 493	13 984 845	15 289 307
Obligations et valeurs assimilées		801 066	1 483 355	1 510 076
Titres OPCVM		1 815 267	743 381	895 241
Placements monétaires et disponibilités		15 951 058	5 529 109	4 624 522
Placements monétaires	5	15 950 641	5 528 205	4 623 902
Disponibilités		417	904	620
TOTAL ACTIF		**39 970 883**	**21 740 690**	**22 319 145**
PASSIF				
Autres créditeurs divers	6	26 220	19 440	24 738
TOTAL PASSIF		**26 220**	**19 440**	**24 738**
ACTIF NET				
Capital	7	38 719 109	20 747 165	21 267 112
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		46	36	36
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 225 507	974 049	1 027 261
ACTIF NET		**39 944 662**	**21 721 250**	**22 294 408**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**39 970 883**	**21 740 690**	**22 319 145**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2026	Période du 01/01 au 30/09/2026	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	8	211 361	945 011	136 566	901 882	928 603
Dividendes		190 020	872 372	108 660	816 986	816 986
Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 341	72 639	27 906	84 896	111 617
Revenus des placements monétaires	9	153 087	316 801	57 919	180 538	238 057
Revenus des prises en pension	10	74 115	179 588	22 369	28 498	60 205
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		438 563	1 441 400	216 854	1 110 918	1 226 864
Charges de gestion des placements	11	(71 964)	(181 398)	(36 502)	(104 441)	(143 387)
REVENU NET DES PLACEMENTS		366 598	1 260 001	180 352	1 006 477	1 083 477
Autres charges	12	(19 226)	(50 794)	(12 074)	(35 626)	(47 719)
RESULTAT D'EXPLOITATION		347 372	1 209 207	168 278	970 851	1 035 758
Régularisation du résultat d'exploitation		97 702	16 301	14 221	3 198	(8 498)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		445 074	1 225 507	182 499	974 049	1 027 261
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(97 702)	(16 301)	(14 221)	(3 198)	8 498
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 109 810)	4 107 728	1 220 718	1 964 379	2 706 375
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		236 628	532 179	5 037	132 572	153 445
Frais de négociation de titres		(7 354)	(23 294)	-	(426)	(2 890)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**(533 164)**	**5 825 820**	**1 394 033**	**3 067 376**	**3 892 688**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2026	Période du 01/01 au 30/09/2026	Période du 01/07 au 30/09/2025	Période du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	(533 164)	5 825 820	1 394 033	3 067 376	3 892 688
Résultat d'exploitation	347 372	1 209 207	168 278	970 851	1 035 758
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 109 810)	4 107 728	1 220 718	1 964 379	2 706 375
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	236 628	532 179	5 037	132 572	153 445
Frais de négociation de titres	(7 354)	(23 294)	-	(426)	(2 890)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(1 458 126)	-	(945 519)	(945 519)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 700 469	13 282 561	313 789	1 006 715	754 561
Souscriptions					
- Capital	7 348 606	25 262 846	277 674	1 396 988	7 887 551
- Régularisation des sommes non distribuables	1 727 999	3 857 040	21 893	85 658	1 028 064
- Régularisation des sommes distribuables	210 419	858 384	14 222	21 154	380 259
Rachats					
- Capital	(3 673 536)	(13 669 879)	-	(463 233)	(7 162 879)
- Régularisation des sommes non distribuables	(800 307)	(2 614 622)	-	(13 655)	(987 436)
- Régularisation des sommes distribuables	(112 712)	(411 207)	-	(20 196)	(390 997)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**4 167 305**	**17 650 255**	**1 707 822**	**3 128 572**	**3 701 730**
ACTIF NET					
En début de période	35 777 357	22 294 408	20 013 428	18 592 677	18 592 677
En fin de période	39 944 662	39 944 662	21 721 250	21 721 250	22 294 408
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	76 078	55 438	55 231	53 251	53 251
En fin de période	85 658	85 658	56 069	56 069	55 438
VALEUR LIQUIDATIVE	466,327	466,327	387,402	387,402	402,150
TAUX DE RENDEMENT	(0,84%)	20,57%	6,91%	16,05%	20,28%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 septembre 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2026, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30 septembre 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 septembre 2026.

3.3-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- *Opérations de pensions livrées*

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2026 à D : 24.019.825 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2026	% Actif Net
	Actions & droits rattachés		**8 695 370**	**21 403 493**	**53,58%**
	Actions		**8 695 370**	**21 403 493**	**53,58%**
TN0001800457	Actions BIAT	21 000	782 856	3 311 994	8,29%
TN0002500650	Actions Placements de Tunisie	25 476	535 733	986 176	2,47%
TN0003900107	Actions UIB	55 320	599 645	1 875 348	4,69%
TN0001900604	Actions BH BANK	26 600	195 256	321 248	0,80%
TN0001600154	Actions ATTIJARI BANK	38 000	800 249	3 004 052	7,52%
TN0003400058	Actions Amen Bank	44 700	1 208 752	3 887 470	9,73%
TN0002300358	Actions AIR Liquide	10 738	1 066 664	2 469 740	6,18%
TN0001300557	Actions BTE	1 555	29 671	10 838	0,03%
TN0004200853	Actions CIL	27 278	72 607	1 022 625	2,56%
TN0001400704	Actions SPIDIT SICAF	6 678	37 792	108 518	0,27%
TN0006560015	Actions SOTUVER	5 000	93 655	119 145	0,30%
TN0003600350	Actions ATB	3 752	27 710	11 864	0,03%
TN0002400505	Actions UBCI	997	39 071	38 860	0,10%
TN0007410012	Actions Ennakl automobiles	8 258	88 361	139 874	0,35%
TN0007400013	Actions Carthage cement	448 000	847 061	817 600	2,05%
TN0007530017	Actions One Tech HOLDING	41 072	385 220	402 177	1,01%
TN0001100254	Actions S.F.B.T	68 471	376 600	934 355	2,34%
TN0007300015	Actions ARTES	18 900	132 775	202 268	0,51%
TN0007270010	Actions TPR	54 150	485 156	676 550	1,69%
TN0007570013	Actions EUROCYCLES	10 000	190 221	104 130	0,26%
TN0007610017	Actions SAH	27 500	301 305	330 275	0,83%
TN0007670011	Actions Délice Holding	33 000	399 009	628 386	1,57%
	Titres des organismes de placement collectif		**1 805 942**	**1 815 267**	**4,54%**
TNW9FDO2UUM9	SICAV CAPITALISATION PLUS	16 180	1 805 942	1 815 267	4,54%
	Obligations des sociétés et valeurs assimilées		**776 000**	**801 066**	**2,01%**
	*** Obligations de sociétés**		**96 000**	**98 468**	**0,25%**
TN0003600509	ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	96 000	98 468	0,25%
	*** Emprunt national**		**680 000**	**702 597**	**1,76%**
TNFOOWIRG8H7	Emprunt National 3T/2022	3 000	180 000	180 517	0,45%
TN2781ZB9E10	Emprunt National 1T/2024 TMM+1,75%	5 000	500 000	522 080	1,31%
	TOTAL GENERAL		**11 277 312**	**24 019 825**	**60,13%**
	Pourcentage par rapport au total des actifs				**60,09%**

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à D : 15.950.641 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME		**8 030 000**	**8 124 126**			**20,34%**
	Compte à terme au 09/10/2026 (3 mois au taux de 6,49%)	2 124 000	2 149 077	91		5,38%
	Compte à terme au 19/10/2026 (3 mois au taux de 6,49%)	2 500 000	2 527 382	95		6,33%
	Compte à terme au 07/10/2026 (3 mois au taux de 6,49%)	3 406 000	3 447 666	92		8,63%
CERTIFICATS DE DEPOTS		**3 981 379**	**3 994 509**			**10,00%**
TNQ7KYQ52C08	Certificat de dépôt au 04/10/2026 (au taux de 6,49%)	497 136	499 715	40	Banque de Tunisie	1,25%
TNDY167BF429	Certificat de dépôt au 04/10/2026 (au taux de 6,5%)	1 994 243	1 998 852	20	Banque de Tunisie	5,00%
TNDOII425I70	Certificat de dépôt au 19/10/2026 (au taux de 6,5%)	498 561	498 633	20	Banque de Tunisie	1,25%
TN5X6RBFZK40	Certificat de dépôt au 19/10/2026 (au taux de 6,49%)	991 439	997 309	60	Banque de Tunisie	2,50%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		**3 798 358**	**3 832 006**			**9,59%**
	Pension livrée AMEN BANK au 05/10/2026 (97 jours) au taux de 7,64%	1 499 355	1 528 629	97		3,83%
	Pension livrée BNA au 18/01/2027 (124 jours) au taux de 7,5%	1 499 797	1 504 172	124		3,77%
	Pension livrée BNA au 25/01/2027 (117 jours) au taux de 7,5%	799 205	799 205	117		2,00%
TOTAL		**15 809 737**	**15 950 641**			**39,93%**
Pourcentage par rapport au total des actifs			**39,91%**			

Note 6 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 septembre 2026 un montant de D : 26.220 contre D : 19.440 à la même date de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Redevance CMF	3 341	1 745	1 896
Etat, retenue à la source	7 256	3 650	3 895
Commissaire aux comptes	15 222	13 645	18 547
Rémunération PDG	400	400	400
TOTAL	**26 220**	**19 440**	**24 738**

Note 7 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 septembre 2026 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2025	
Montant	21 267 112
Nombre de titres	55 438
Nombre d'actionnaires	15
Souscriptions réalisées	
Montant	25 262 846
Nombre de titres émis	65 854
Nombre d'actionnaires nouveaux	20
Rachats effectués	
Montant	(13 669 879)
Nombre de titres rachetés	(35 634)
Nombre d'actionnaires sortants	(11)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 107 728
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	532 179
Frais de négociation de titres	(23 294)
Régularisation des sommes non distribuables	1 242 418

Capital au 30-09-2026

Montant	38 719 109
Nombre de titres	85 658
Nombre d'actionnaires	24

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 211.361 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026, contre D : 136.566 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2025, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Dividendes					
- des actions	190 020	872 372	108 660	816 986	816 986
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- intérêts	1 765	5 613	2 198(*)	7 093(*)	9 234
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- intérêts (Emprunt National)	19 577	67 026	25 708(*)	77 803 (*)	102 383
TOTAL	**211 361**	**945 011**	**136 566**	**901 882**	**928 603**

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 153.087 contre D : 57.919 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts sur comptes à terme	106 156	219 874	50 804	157 858	208 269
Intérêts sur certificats de dépôt	46 931	96 926	7 115	22 680	29 788
TOTAL	**153 087**	**316 801**	**57 919**	**180 538**	**238 057**

Note 10 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 74.115, contre D : 22.369 pour la même période de l'exercice 2025, et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées, et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	74 115	179 588	22 369	28 498	60 205
TOTAL	**74 115**	**179 588**	**22 369**	**28 498**	**60 205**

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 71.964 contre D : 36.502 pour la même période de l'exercice 2025, et se détaillent ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
		-	-		-
Commission de gestion	61 684	155 484	31 288	89 521	122 903
Rémunération du dépositaire	10 281	25 914	5 214	14 920	20 484
TOTAL	**71 964**	**181 398**	**36 502**	**104 441**	**143 387**

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2026 à D : 19.226 contre D : 12.074 pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2026	du 01/01 au 30/09/2026	du 01/07 au 30/09/2025	du 01/01 au 30/09/2025	Année 2025
		-	-		-
Redevance CMF	10 280	25 914	5 215	14 920	20 483
Honoraires commissaire aux comptes	6 204	17 829	4 903	14 299	19 202
Rémunération du PDG	1 200	3 600	1 200	3 600	4 800
TCL	1 535	3 427	749	2 784	3 200
Autres	7	25	7	23	34
TOTAL	**19 226**	**50 794**	**12 074**	**35 626**	**47 719**

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT".

Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2026

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société TUNISO EMIRATIE SICAV (TES) pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2026, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de **142 566 210** DT et un résultat de la période de **2 218 371** DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société TES, comprenant le bilan au 30 Septembre 2026, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « TES » arrêtés au 30 Septembre 2026, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons votre attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société TUNISO EMIRATIE SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en valeurs mobilières représentent 68,63% de l'actif total au 30 Septembre 2026, se situant en deçà de la norme de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 octobre 2026

Le Commissaire aux Comptes :

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Selma LANGAR

BILAN

ACTIF	Note	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	**97 839 289**	**92 670 301**	**96 192 216**
Obligations et valeurs assimilées		92 461 739	92 670 301	96 192 216
Tires des Organismes de Placement Collectif		5 377 550	0	0
Placements monétaires et disponibilités		**44 643 877**	**30 594 346**	**25 273 374**
Placements monétaires	5	42 352 978	28 290 862	22 917 397
Disponibilités		2 290 899	2 303 484	2 355 977
Créances d'exploitation	6	**83 044**	**28 951**	**97 492**
TOTAL ACTIF		**142 566 210**	**123 293 598**	**121 563 081**
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	163 608	133 488	136 808
Autres créditeurs divers	8	61 754	52 170	63 369
TOTAL PASSIF		**225 361**	**185 658**	**200 176**
ACTIF NET				
Capital	9	135 706 579	116 989 087	113 412 533
Sommes Capitalisables				
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0	0	0
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		6 634 269	6 118 854	7 950 372
ACTIF NET		**142 340 848**	**123 107 940**	**121 362 905**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**142 566 210**	**123 293 598**	**121 563 081**

Etat de résultat

	Note	Période du 01/07 Au 30/09/2026	Période du 01/01 Au 30/09/2026	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025
Revenus du portefeuille-titres	10	**1 577 266**	**4 962 307**	**1 671 096**	**5 108 102**	**6 804 710**
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 577 266	4 805 266	1 671 096	5 108 102	6 804 710
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		0	157 041	0	0	0
Revenus des placements monétaires	11	**712 926**	**1 721 948**	**622 599**	**1 581 283**	**2 158 540**
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**2 290 192**	**6 684 255**	**2 293 694**	**6 689 384**	**8 963 250**
Charges de gestion des placements	12	(158 151)	(409 058)	(128 017)	(370 560)	(499 131)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**2 132 041**	**6 275 197**	**2 165 678**	**6 318 824**	**8 464 118**
Autres charges	13	(55 716)	(159 527)	(49 741)	(145 919)	(197 593)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**2 076 325**	**6 115 671**	**2 115 937**	**6 172 906**	**8 266 526**
Régularisation du résultat d'exploitation		404 865	518 599	137 393	(54 052)	(316 154)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		**2 481 190**	**6 634 269**	**2 253 330**	**6 118 854**	**7 950 372**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(404 865)	(518 599)	(137 393)	54 052	316 154
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		142 046	322 168	(7 873)	2 199	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	74 428	0	0	0
Frais de négociation de titres		0	0	0	0	0
RESULTAT DE LA PERIODE		**2 218 371**	**6 512 267**	**2 108 064**	**6 175 105**	**8 285 871**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Période du 01/07 Au 30/09/2026	Période du 01/01 Au 30/09/2026	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**2 218 371**	**6 512 267**	**2 108 064**	**6 175 105**	**8 285 871**
Résultat d'exploitation	2 076 325	6 115 671	2 115 937	6 172 906	8 266 526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	142 046	322 168	(7 873)	2 199	19 346
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	74 428	0	0	0
Frais de négociation de titres	0	0	0	0	0
DISTRIBUTIONS DES DIVIDENDES	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**10 673 916**	**14 465 677**	**5 169 034**	**(1 776 441)**	**(5 632 243)**
Souscriptions					
- Capital	18 493 759	40 306 167	25 753 408	38 527 310	48 733 088
- Régularisation des sommes non capitalisables	50 199	81 927	1 898 877	2 840 284	3 592 781
- Régularisation des sommes capitalisables	758 405	1 115 141	1 118 970	1 335 403	1 970 897
Rachats					
- Capital	(8 250 589)	(26 394 937)	(21 067 571)	(40 131 720)	(53 684 193)
- Régularisation des sommes non capitalisables	(24 318)	(46 080)	(1 553 073)	(2 958 262)	(3 957 765)
- Régularisation des sommes capitalisables	(353 540)	(596 542)	(981 577)	(1 389 455)	(2 287 050)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**12 892 287**	**20 977 943**	**7 277 098**	**4 398 664**	**2 653 629**
ACTIF NET					
En début de période	129 448 561	121 362 905	115 830 843	118 709 276	118 709 276
En fin de période	142 340 848	142 340 848	123 107 940	123 107 940	121 362 905
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	1 079 581	1 047 909	1 034 622	1 097 034	1 097 034
En fin de période	1 168 026	1 168 026	1 081 115	1 081 115	1 047 909
VALEUR LIQUIDATIVE	**121,864**	**121,864**	**113,871**	**113,871**	**115,814**
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	**6,48%**	**6,98%**	**6,79%**	**7,00%**	**7,03%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

TUNISO EMIRATIE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type Capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, Elle a été créée le 29 Janvier 2007 à l'initiative de la « BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 8 Novembre 2006.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 09 juillet 2024 à la recette des finances Charguia- Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue sur deuxième convocation en date du 27 juin 2024, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de distribution à un OPCVM de capitalisation.

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2024.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable « TUNISO EMIRATIE SICAV » bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021.

La « Banque de Tunisie et des Emirats » assure les fonctions de distributeur et de dépositaire de fonds et de titres.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée à partir du 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et la SICAV elle-même.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2026, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par la SICAV.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

3.2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

3.3 Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4 Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable, elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 Traitement des opérations de pension livrée

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- **Titres reçus en pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

NOTE 4 : PORTEFEUILLE-TITRES :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à **97 839 289 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			**89 015 500**	**92 461 739**	**64,93%**	**3 446 239**
	Obligations			**53 449 600**	**55 362 489**	**38,89%**	**1 912 889**
TN0003400678	AB-S-2020-3_7A_12_02_C		50 000	2 000 000	2 095 185	1,47%	95 185
TN0003400694	AB-S-2021-1_10A_30_04_B		20 000	1 000 000	1 033 635	0,73%	33 635
TN0003400686	AB-S-2021-1_7A_30_04_A		30 000	1 200 000	1 239 957	0,87%	39 957
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22/06_B		10 000	200 000	205 092	0,14%	5 092
TN0007780075	ABC TUNISIE2020-1_7A_22_06_B		20 000	400 000	410 183	0,29%	10 183
TN0003600582	ATB2009-B2_20A_20/05		10 000	199 600	203 059	0,14%	3 459
TN6KZZZEJ5N2	ATL2021_1_5A_13/01_F		10 000	200 000	210 983	0,15%	10 983
TNFUHZ3R7VR5	ATL2021_1_7A_13/01_F		20 000	1 200 000	1 267 274	0,89%	67 274
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1_7A_17/10_B		40 000	3 200 000	3 452 121	2,43%	252 121
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021_2_7A_19/10_C		20 000	1 200 000	1 283 052	0,90%	83 052
TNA4HARL4UU5	BH SUB 2021_2_7A_19/10_D		20 000	1 200 000	1 291 859	0,91%	91 859
TNHD4NKEWF69	BIAT-S-2022-1_10A_03_06_G		20 000	2 000 000	2 055 838	1,44%	55 838
TN4IAOG1Z7S3	BIAT-S-2022-1_7A_03_06_E		40 000	4 000 000	4 109 572	2,89%	109 572
TN0001300607	BTE2010_20A_17/09_B		20 000	400 000	400 718	0,28%	718
TN0001300680	BTE2019_7A_10/01_B		5 000	100 000	106 604	0,07%	6 604
TN0004620142	BTK2009-D_20A_26/02		5 000	100 000	102 782	0,07%	2 782
TN3Z8BRRN997	BTK2024-1		5 000	400 000	421 946	0,30%	21 946
TNJQTACHIQQ5	HL2022-1_7A_25/03		30 000	1 800 000	1 873 460	1,32%	73 460
TNL6Z2LXMEP5	STB-S-2021-1_5A_31_01_D		50 000	5 000 000	5 248 992	3,69%	248 992
TNZSBU7F6WY7	TLF2021-S_5A_28/10		10 000	200 000	214 520	0,15%	14 520
TNYJL6N2AEP6	TLF2022-1_5A_08/04		10 000	200 000	207 406	0,15%	7 406
TNXIY8MEDJE3	TLF2022-2_5A_21/10_TF		20 000	800 000	860 493	0,60%	60 493
TN0003900248	UIB2009-1C_20A_17/07		30 000	450 000	454 385	0,32%	4 385
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	125 000	125 621	0,09%	621
TN0003900263	UIB2011-1B_20A_26/08		5 000	125 000	125 621	0,09%	621
TNATYLQMS1D3	UBCI SUB 2025 2_7A_TF_15/01		10 000	1 000 000	1 052 226	0,74%	52 226
TN8S8S99B8S7	UBCI2025-S_7A_10/11		15 000	1 500 000	1 600 438	1,12%	100 438
TN0008000846	EMP NAT-2021 CAT C		14 000	14 000 000	14 251 248	10,01%	251 248
TN4A4WPDZOC1	EMP NAT-2022-3 CAT C		30 000	2 250 000	2 257 101	1,59%	7 101
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		70 000	5 250 000	5 369 303	3,77%	119 303
TNI9EO2MTU05	EMP NAT-2022-CC-TF-2T		10 000	750 000	767 043	0,54%	17 043
TNGCLJS7FYQ7	EMP NAT-2024 CAT_C _TF		10 000	1 000 000	1 064 770	0,75%	64 770

Code ISIN	Désignation	Garant	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net	Intérêts courus/+ou- V potentiel
	Obligations & valeurs assimilées			**89 015 500**	**92 461 739**	**64,93%**	**3 446 239**
	Bons du trésor assimilables			**35 565 900**	**37 099 250**	**26,03%**	**1 533 350**
TN0008000580	BTA 6,30% OCTOBRE 2026		1 300	1 257 850	1 363 045	0,96%	105 195
TN0008000606	BTA 6,7% AVRIL 2028		2 800	2 665 050	2 852 319	2,00%	187 269
TNNUS2JABSF6	BTA 9,4% AOUT 2033		7 000	6 994 000	7 325 545	5,15%	331 545
TNEF0249ZM68	BTA 7,75% MARS 2038		20 000	18 430 000	19 253 905	13,51%	823 905
TN673BVAIR04	BTA 7,75% MARS 2036		2 000	1 872 000	1 945 126	1,36%	73 126
TNLOAX3A72K6	BTA 7,75% SEPT 2036		1 000	936 000	937 294	0,66%	1 294
TNN0SOORH1F1	BTA 8.25% JUIN 2031		1 000	995 000	1 006 878	0,71%	11 878
TNRAMIPP07Y7	BTA_7.50_08/2031		2 500	2 416 000	2 415 138	1,70%	-862
	Titres OPCVM			**5 365 959**	**5 377 550**	**3,77%**	**11 591**
	Part des FCP			**5 365 959**	**5 377 550**	**3,77%**	**11 591**
TN2Z940GC8H0	FCP LEIPTIS OBLIG		50 000	5 365 959	5 377 550	3,77%	11 591
	TOTAL			**94 381 459**	**97 839 289**	**68,70%**	**3 457 830**
	Pourcentage par rapport à l'actif					**68,63%**	

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2026, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2026, à **158 967 dinars** constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Le portefeuille comprend également des souches de BTA nouvellement émises, notamment la ligne « BTA Août 2033 » évaluées à leur valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines). Cette évaluation fait ressortir une plus-value latente de 338 500 dinars, portée en capitaux propres et intégrée dans la détermination du résultat net de la période.

NOTE 5 : PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

5.1. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2026 à **42 352 978 DT** et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2026	% Actif net	Intérêts courus
	Certificats de dépôt		**19 279 169**	**19 601 216**	**13,77%**	**322 047**
TNVU0LY0LT87	CD BNA_2000_8.01%_18_02_27_260J		1 912 502	1 952 886	1,37%	40 384
TNWEK9L7HHX3	CD_BNA_2000_05/01/27_230J		1 921 366	1 967 179	1,38%	45 813
TNEV7C6CDT33	CD_BNA_2000_14/01/27_240J		1 918 123	1 964 179	1,38%	46 056
TNXNE9QD5893	CD_BNA_500_08/01/27_240J		479 531	491 556	0,35%	12 026
TNTRFEGEH0G6	CD BTE 1000_10/11/26_90J		984 333	993 037	0,70%	8 704
TN9WZFR9HYN1	CD BTE 1000_18/11/26_100J		982 630	991 662	0,70%	9 032
TNVWWVZXVAB5	CD BTE 1500_24/03/27_250J		1 437 665	1 456 615	1,02%	18 950
TNK1Q8AOF7B6	CD BTE 2000_19/03/27_240J		1 920 046	1 943 699	1,37%	23 653
TNZRRY215G21	CD BTE 3000_02/03/27_230J		2 884 826	2 923 885	2,05%	39 059
TNQBSTJ3YBH5	CD BTE 5000_07/01/27_190J		4 838 147	4 916 518	3,45%	78 371
	Compte à terme		**8 500 000**	**8 590 539**	**6,04%**	**90 539**
	BTE_1000_7.99%_21/12/2026_124J		1 000 000	1 007 530	0,71%	7 530
	BTE_2000_7.99%_07/12/2026_131J		2 000 000	2 022 416	1,42%	22 416
	BTE_2500_7.99%_02/12/2026_132J		2 500 000	2 530 647	1,78%	30 647
	BTE_3000_7.99%_26/11/2026_113J		3 000 000	3 029 946	2,13%	29 946
	Créances sur opérations de pensions livrées*		**13 807 057**	**14 161 223**	**9,95%**	**354 166**
TN2781ZB9E10	PL_BTL_ 1300 29/12/2026_274J	(1)	1 301 685	1 351 118	0,95%	49 433
TN2781ZB9E10	PL_BTL_1200_25/12/26_269J	(2)	1 201 972	1 247 372	0,88%	45 400
TNXJGTXAROH4	PL BNA 1100 19/10/2026_180J	(3)	1 099 002	1 136 835	0,80%	37 833
TNSDX5ZEQY53	PL BNA 1400 25/02/2027_244J	(4)	1 399 468	1 427 184	1,00%	27 715
TN0008000655	PL BNA 1400 29/01/2027_259J	(5)	1 399 167	1 441 035	1,01%	41 868
TN0008000606	PL_BNA_1200_26/01/2027_249J	(6)	1 199 024	1 233 097	0,87%	34 072
TN0008000655	PL_BNA_1600_22/02/2027_238J	(7)	1 599 823	1 630 526	1,15%	30 703
TN2781ZB9E10	PL_BTL_2000_08/02/2027_311J	(8)	2 008 397	2 083 020	1,46%	74 623
TNNUS2JABSF6	PL_BNA_1500_28/05/2027_241J	(9)	1 499 471	1 500 066	1,05%	596
TN0008000747	PL_BNA_400_12/04/2027_250J	(10)	399 695	404 347	0,28%	4 651
TN0008000747	PL_BNA_400_30/03/2027_239J	(11)	399 388	404 199	0,28%	4 811
TN0008000663	PL_AB_300_28/06/2027_311J	(12)	299 965	302 425	0,21%	2 460
	Total		**41 586 226**	**42 352 978**	**29,75%**	**766751**
	Pourcentage par rapport à l'actif				**29,71%**	

1) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 13 000 titres pour un montant de 1 301 685 dinars au profit de la BTL opérée en date du 30/03/2026 pour une durée de 274 jours avec un taux de 7,39%.

2) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 12 000 titres pour un montant de 1 201 972 dinars au profit de la BTL opérée en date du 31/03/2026 pour une durée de 269 jours avec un taux de 7,39%.

3) Il est à noter que la BTA (9,90 % BTA 12/2034) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 006 titres pour un montant de 1 099 002 dinars au profit de la BNA opérée en date du 22/04/2026 pour une durée de 180 jours avec un taux de 7,65 %.

4) Il est à noter que la BTC (BTC 26/02/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 471 titres pour un montant de 1 399 468 dinars au profit de la BNA opérée en date du 26/06/2026 pour une durée de 244 jours avec un taux de 7,25%.

5) Il est à noter que la BTA (6,6 % BTA 03/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 403 titres pour un montant de 1 399 167 dinars au profit de la BNA opérée en date du 15/05/2026 pour une durée de 259 jours avec un taux de 7,75%.

6) Il est à noter que la BTA (6,7 % BTA 04/2028) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 226 titres pour un montant de 1 199 024 dinars au profit de la BNA opérée en date du 22/05/2026 pour une durée de 249 jours avec un taux de 7,75 %.

7) Il est à noter que la BTA (6,6 % BTA 03/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 588 titres pour un montant de 1 599 823 dinars au profit de la BNA opérée en date du 29/06/2026 pour une durée de 238 jours avec un taux de 7,35%.

8) Il est à noter que l'Emprunt National (EMP NAT 2024 T1 CB TV) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 20 000 titres pour un montant de 2 008 397 dinars au profit de la BTL opérée en date du 03/04/2026 pour une durée de 311 jours avec un taux de 7,39%.

9) Il est à noter que la BTA (9,4 % BTA 08/2033) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 1 430 titres pour un montant de 1 499 471 dinars au profit de la BNA opérée en date du 29/09/2026 pour une durée de 241 jours avec un taux de 7,15%.

10) Il est à noter que la BTA (7,2 % BTA 05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 395 titres pour un montant de 399 695 dinars au profit de la BNA opérée en date du 05/08/2026 pour une durée de 250 jours avec un taux de 7,35%.

11) Il est à noter que la BTA (7,2 % BTA 05/2027) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 395 titres pour un montant de 399 388 dinars au profit de la BNA opérée en date du 03/08/2026 pour une durée de 239 jours avec un taux de 7,35%.

12) Il est à noter que la BTA (7,5 % BTA 07/2032) a fait l'objet d'une opération de prise en pension portant sur 314 titres pour un montant de 299 965 dinars au profit de l'Amen Bank opérée en date du 21/08/2026 pour une durée de 311 jours avec un taux de 7,2%.

5.2. Valeurs « mobilières détenues détaillées par émetteur/garant :

Au bilan, les valeurs mobilières détenues par la société TES et figurant parmi les composantes des rubriques "Portefeuille-Titres" et "Placement monétaires", totalisent au 30 Septembre 2026 une valeur comptable de 117 440 505 **DT** soit **82,38 %** du total actif.

Elles se détaillent, par émetteur, comme suit :

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
ETAT	0	37 099 250	0	0	**37 099 250**	**26,02%**
AB	4 368 777	0	0	0	**4 368 777**	**3,06%**
ABC	615 275	0	0	0	**615 275**	**0,43%**
AIL	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
ATB	203 059	0	0	0	**203 059**	**0,14%**
ATL	4 930 379	0	0	0	**4 930 379**	**3,46%**
ATTIJARI BANK	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
ATTIJARI LEASING	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	**0**	**0,00%**

Emetteur/Garant	Obligations	BTA	Titres d'OPCVM	Certificats de dépôt	Total	% Actif
BH	2 574 911	0	0	0	**2 574 911**	**1,81%**
BIAT	6 165 409	0	0	0	**6 165 409**	**4,32%**
BNA	0	0	0	6 375 800	**6 375 800**	**4,47%**
BTE	507 322	0	0	13 225 416	**13 732 738**	**9,63%**
BTK	524 729	0	0	0	**524 729**	**0,37%**
BTL	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
CIL	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
ENDA	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
FCP HELION SEPTIM	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
FCP HELION MONEO	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
HL	1 873 460	0	0	0	**1 873 460**	**1,31%**
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
FCP LEIPTIS OBLIGATAIRE	0	0	5 377 550	0	**5 377 550**	**3,77%**
ML	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
SANADETT SICAV	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
STB	5 248 992	0	0	0	**5 248 992**	**3,68%**
TSB	0	0	0	0	**0**	**0,00%**
TL	1 282 420	0	0	0	**1 282 420**	**0,90%**
UIB	705 628	0	0	0	**705 628**	**0,49%**
UBCI	2 652 664	0	0	0	**2 652 664**	**1,86%**
EMP NAT	23 709 466	0	0	0	**23 709 466**	**16,63%**
Total	**55 362 489**	**37 099 250**	**5 377 550**	**19 601 216**	**117 440 505**	**82,38%**

NOTE 6 : CRÉANCES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste au 30/09/2026 égale à **83 044 DT**, contre **28 951 DT** au 30/09/2025 et se détaille comme suit :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Intérêts des dépôts à vue à recevoir	23 935	27 303	74 984
Retenues à la source / B.T. A	59 108	1 648	22 508
Total	**83 044**	**28 951**	**97 492**

NOTE 7 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2026 à **163 608 DT**, contre **133 488 DT** au 30/09/2025 et se détaille comme suit :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Rémunération du dépositaire	8 229	8 237	11 002
Rémunération du distributeur	155 378	125 251	125 806
Total	**163 608**	**133 488**	**136 808**

NOTE 8 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2026 à **61 754 DT**, contre **52 170 DT** au 30/09/2025 et se détaille comme suit :

	30/09/2026	30/09/2025	31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	13 607	14 360	18 859
Redevances du CMF	11 570	10 218	10 833
Rémunération du PDG	0	0	0
Honoraire RESP. Contrôle conformité « RCCCI »	5 042	1 940	3 554
Loyer	3 741	2 727	2
Etat, taxes et versements assimilés	14 881	13 367	13 923
Contribution conjoncturelle	0	0	0
Publications et frais divers	-949	-1 175	29
Jetons de présence à payer	13 770	11 207	16 500
Dividendes à payer	1 784	4 475	2 821
Charges constatées d'avance (maintenance BFI)	-1 692	-4 948	-3 153
Autres créditeurs (publicité)	0	0	0
Sommes à régler	0	0	0
Total	**61 754**	**52 170**	**63 369**

NOTE 9 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 1er janvier au 30 septembre 2026, se détaillent ainsi :

	AU 30/09/2026
Capital en début de période	
Montant	121 362 905
Nombre de titres	1 047 909
Nombre d'actionnaires	598
Souscriptions réalisées	
Montant	41 503 236
Nombre de titres émis	348 025
Nombre d'actionnaires nouveaux	73
Rachats effectués	
Montant	-27 037 559
Nombre de titres rachetés	-227 908
Nombre d'actionnaires sortants	-52
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	322 168
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	74 428
Régularisation des sommes Capitalisables	-518 599
Frais de négociation de titres	0
Capital en fin de période	
Montant	135 706 579
Nombre de titres	1 168 026
Nombre d'actionnaires	619

NOTE 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant 01/01/2026 au 30/09/2026 à **4 962 307 DT** contre 5 **108 102 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2026	Période du 01/01 Au 30/09/2026	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025
Revenus des obligations					
- Intérêts	1 027 581	3 654 571	1 593 507	4 911 103	6 445 239
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts des BTA et BTZC	549 685	1 150 694	77 589	196 998	359 471
Revenus des titres OPCVM					
- Dividendes	0	157 041	0	0	0
TOTAL	**1 577 266**	**4 962 307**	**1 671 096**	**5 108 102**	**6 804 710**

NOTE 11 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 30/09/2026 à **1 721 948 DT** contre **1 581 283 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2026	Période du 01/01 Au 30/09/2026	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025
Intérêts des billets de trésorerie	0	0	0	0	0
Intérêts des comptes à terme	90 539	90 539	0	0	0
Intérêts des certificats de dépôt	345 252	821 024	317 249	647 230	894 273
Intérêts des dépôts à vue	23 602	74 043	27 151	49 072	123 800
Revenus des opérations de prises en pension	253 534	736 343	278 199	884 981	1 140 467
TOTAL	**712 926**	**1 721 948**	**622 599**	**1 581 283**	**2 158 540**

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2026 au 30/09/2026 à **409 058 DT** contre **370 5560 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2026	Période du 01/01 Au 30/09/2026	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025
Rémunération du dépositaire	2 773	8 227	2 765	8 206	10 972
Rémunération du distributeur	155 378	400 830	125 251	362 354	488 160
TOTAL	**158 151**	**409 058**	**128 017**	**370 560**	**499 131**

NOTE 13 : AUTRES CHARGES

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2026 au 30/09/2026 à **159 527 DT** contre **145 919 DT** pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent comme suit :

	Période du 01/07 Au 30/09/2026	Période du 01/01 Au 30/09/2026	Période du 01/07 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 30/09/2025	Période du 01/01 Au 31/12/2025
Honoraires du commissaire aux comptes	4 245	12 598	4 499	13 351	17 850
Redevances du CMF	34 528	95 545	31 312	90 586	122 038
Rémunération du PDG	0	0	0	0	0
Honoraire Resp. Contrôle conformité « RCCCI »	1 625	4 821	1 777	5 273	6 887
Etat, taxes et versements assimilés	4 660	13 725	4 411	13 096	17 649
Loyer	1 260	3 739	275	817	1 092
Contribution sociale de solidarité	86	486	0	640	640
Publications et frais divers	2 387	7 383	378	1 122	3 315
Jetons de présence	5 230	15 520	5 293	15 707	21 000
Maintenance logiciel BFI	1 695	5 030	1 795	5 326	7 121
Divers publicité (compagne)	0	0	0	0	0
Autres services extérieurs	0	0	0	0	0
Autres	0	681	0	0	0
TOTAL	**55 716**	**159 527**	**49 741**	**145 919**	**197 593**

NOTE 14 : RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE ET DU DISTRIBUTEUR

14.1 Rémunération du dépositaire

La banque "Banque de Tunisie et des Emirats" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres sa rémunération est fixée à 11 000 dinars TTC par an.

14.2 Rémunération du distributeur

La distribution des titres de la "TUNISO-EMIRATIE SICAV" est confiée depuis le 6 Janvier 2010 à la "Banque de Tunisie et des Emirats", celle-ci est chargée d'assurer dans les meilleures conditions la commercialisation de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération de 0.45% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

TUNISO EMIRATIE SICAV a obtenu l'agrément du CMF N°03-2015 du 30 janvier 2015 pour assurer la distribution de ses propres actions.

En conséquence la distribution des titres de TUNISO EMIRATIE SICAV est assurée depuis le 06 avril 2015 par la « Banque de Tunisie et des Emirats » et par la SICAV elle-même.

NOTE 15. Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

Conformément aux communiqués du Conseil du Marché Financier du 25 décembre 2025 et du 13 février 2026, la Société Tuniso Emiratie Sicav présente ci-après les informations financières significatives relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes des normes IFRS S1 et IFRS S2.

a. Mode de gouvernance

La gouvernance ESG de la Société Tuniso-Emiratie Sicav s'inscrit dans le cadre organisationnel du groupe auquel appartiennent la SICAV, qui assure elle-même sa gestion, ainsi que son dépositaire, la Banque de Tunisie et des Emirats « BTE ».

Dans ce contexte, le gestionnaire et le dépositaire entretiennent des échanges réguliers et continus visant à permettre une convergence progressive du dispositif ESG de la SICAV avec celui du groupe, notamment en matière de gouvernance et de gestion des risques de durabilité.

La Société Tuniso-Emiratie Sicav en sa qualité d'organisme de placement collectif en valeurs mobilières autogéré, est responsable de l'intégration progressive des risques ESG dans le processus d'investissement, de l'identification et du suivi des risques de durabilité susceptibles d'affecter les portefeuilles, ainsi que de la transparence des informations communiquées aux porteurs de parts et aux autorités de tutelle.

La Banque de Tunisie et des Emirats « BTE », en tant que dépositaire, assure la conservation des actifs et le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire, sans intervenir dans les décisions d'investissement ni dans la définition de la stratégie ESG de la SICAV. Sa contribution porte sur le cadre de gouvernance via son contrôle interne et ses engagements en matière de responsabilité sociétale et de gestion des risques ESG au niveau du groupe.

Le Conseil d'Administration de la SICAV « Tuniso-Emiratie Sicav » assurera la supervision globale des risques, y compris les risques liés à la durabilité. À ce titre, il est appelé à statuer sur la feuille de route ESG à mettre en œuvre afin d'assurer une mise en conformité progressive avec les exigences du CMF en matière d'informations ESG, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La Direction Générale de la SICAV « Tuniso-Emiratie SICAV » assurera la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route et des orientations stratégiques approuvées par le conseil d'administration. Elle veillera également à renforcer les considérations ESG dans le pilotage de l'activité.

b. Stratégie ESG

En tant que SICAV obligataire, la Tuniso-Emiratie Sicav est exposée aux facteurs ESG principalement de manière indirecte, à travers les activités des émetteurs et contreparties des instruments financiers détenus en portefeuille.

Dans une démarche progressive et en cohérence avec l'approche ESG du groupe, la SICAV visera notamment à intégrer les risques ESG dans l'analyse et la décision d'investissement, en complément

des critères financiers classiques, et à renforcer progressivement la transparence vis-à-vis des investisseurs quant à la prise en compte de ces facteurs.

c. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité. À la date d'arrêté des états financiers trimestriels au 30/09/2026, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la SICAV. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation périodiques.

d. Indicateurs ESG

Au titre de la situation arrêtée au 30 Septembre 2026, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information et de l'absence d'identification de risques ESG significatifs, la SICAV ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Toutefois, la Tuniso-Emiratie Sicav prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier de déploiement progressif du dispositif de suivi et de reporting ESG.